



mariages forcés

de l'écoute à la prise en charge des victimes



ACTES DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION
ET D'ÉCHANGES

DU 20 MAI 2011

PISTES D'ACTION ET DE RÉFLEXION
DU RÉSEAU MARIAGE ET MIGRATION

mariages forcés

de l'écoute à la prise en charge des victimes

ACTES DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION

ET D'ÉCHANGES

DU 20 MAI 2011

PISTES D'ACTION ET DE RÉFLEXION

DU RÉSEAU MARIAGE ET MIGRATION

Sommaire

Préface	5
---------	---

ACTES DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES DU 20 MAI 2011 7

Introduction	8
I. Pratiques nationales	10
II. Ateliers: pistes de réflexion collectives	15

PISTES D'ACTION ET DE RÉFLEXION ÉMISES PAR LE RÉSEAU MARIAGE & MIGRATION 25

Contexte	26
Qu'est-ce que le mariage forcé et pourquoi en parler?	27
Le libre choix du conjoint est un droit de la personne	28
La création d'un réseau de réflexion et d'action	29
Quelle prise en charge pour les victimes en Belgique?	30

ANNEXES, INTERVENTIONS DU COLLOQUE 41

I. Latifa Drif, Réseau jeunes filles confrontées aux violences & ruptures familiales, France	42
II. Christine-Sarah Jama, Voix de Femmes, France	46
III. Kay Sweet, Forced Marriage Unit, UK	57
IV. Corinna Ter-Nedden, Papatya, Germany	60



Préface

PISTES D'ACTION SUR LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE MARIAGES FORCÉS EN BELGIQUE


*Préface du Ministre chargé de l'Action sociale et de la Famille
en Commission Communautaire Française*

La Belgique est, avec la Norvège, le seul pays à avoir inscrit dans son Code pénal la pénalisation du mariage forcé. C'est là une étape primordiale pour la lutte contre cette pratique liberticide, mais une mesure légale n'a de sens que si chaque niveau de pouvoir ou d'intervention – judiciaire, policier, social – est armé pour sa mise en œuvre.

Il me semblait primordial de mettre à l'agenda politique cette thématique qui touche toutes les sociétés, les cultures, les confessions et les classes sociales. Mais la difficulté du thème résulte du fait qu'il se situe dans le champ de l'intime, des relations entre les hommes et les femmes d'une part, entre les générations d'autre part. Parler de mariages forcés, c'est donc parler d'identité individuelle et collective.

C'est pourquoi en 2008, j'ai lancé un plan d'action tridimensionnel sur cette délicate problématique, qui touche à la fois à la sensibilisation des jeunes gens et des parents, à la formation des professionnel-le-s, mais également à la collaboration avec les autres entités fédérées, afin que petit à petit, tous les niveaux de pouvoir s'emparent de la thématique des mariages forcés.

J'ai aussi tenu à donner plus d'ampleur à ce travail de prévention et de formation en organisant études et colloques à dimension internationale, et en concluant des partenariats avec les pays touchés par cette pratique qui comptent le plus de ressortissants en Belgique. Des collaborations ont ainsi été construites avec des associations qui travaillent au Maroc et en Turquie, et des outils ont été mis en place en amont pour aider les jeunes gens dans leur émancipation, dans leur choix de vie.



Aujourd'hui, nous devons également mettre en place un accueil et un hébergement adaptés aux victimes de mariages forcés, afin qu'elles puissent toutes bénéficier d'un cadre qui leur permette de se reconstruire, en toute liberté. Le défi de cette ambition réside sans aucun doute dans la façon dont il faudra mêler des éléments particuliers: visibilité du service, réorientation personnalisée, accompagnement psychosocial spécifique, sécurité accrue, encadrement adapté, réappropriation d'un réseau social, et non stigmatisation. Voilà l'ampleur de la tâche dont nous ne devons nous départir et dont vous trouverez dans cet ouvrage toute la réflexion qui l'a construite.

Bonne lecture.

Emir Kir

*Ministre chargé de l'Action sociale et de la Famille
en Commission Communautaire Française*



Actes

**de la journée de réflexion
et d'échanges
du 20 mai 2011**





Introduction

Le Réseau Mariage et Migration – constitué en asbl depuis 2010 – a entamé, voici près de six ans, une réflexion collective sur la problématique des mariages sous contrainte. La volonté était clairement de mutualiser les actions et les savoir-faire des associations et acteurs de terrain confrontés à la prolifération de mariages 'précipités', dans les milieux issus de la migration et aux souffrances et frustrations qui en découlent. Celles-ci ont amené les acteurs de première ligne à tenter de se mettre d'accord sur des grilles d'analyse – de quoi parlons-nous? – et à situer clairement le mariage dans le contexte de la migration. Plusieurs thèmes ont ainsi été identifiés, qui ont fait l'objet à la fois de rencontres et de formations spécifiques, destinées à faire progresser la réflexion et l'action sur ce terrain. Avec pour objectif de comprendre, partager et sensibiliser les différents intervenant-e-s.

Depuis 2009, le Réseau bénéficie d'un soutien public dans le cadre du Plan d'Action contre les mariages forcés mis en place par la Région bruxelloise. Il a notamment donné naissance à un outil de sensibilisation et de prévention : un spectacle théâtre-forum – Amours Mortes – qui a été présenté plus de quarante fois en 2010 et a touché 3500 personnes dont 2500 jeunes de 15 à 22 ans. Une réalisation qui a aussi permis aux équipes de planning familial de sensibiliser leur public sur cette thématique liée à la vie affective et sexuelle.

C'est au contact quotidien de tous ces professionnel-le-s de terrain que le Réseau a été interpellé par la question de l'écoute et de la prise en charge des victimes de mariages forcés. Que faire lorsqu'une famille ou un(e) jeune s'adresse à l'une des nombreuses associations actives sur le terrain? Comment recevoir ces personnes, comment les écouter, les orienter? Où les héberger? Disposons-nous, dans le dispositif mis en place à Bruxelles ou en Wallonie – centres de soins, maisons d'accueil, centres d'hébergement pour jeunes filles, centres d'appel en matière de violences familiales,... –, des compétences et des infrastructures nécessaires pour répondre à ces demandes? Est-il envisageable d'élargir si besoin ce dispositif aux questions concernant les mariages forcés? La formation des intervenant-e-s professionnel-le-s est-elle suffisante et adéquate pour aider au mieux les victimes de mariages forcés? Y a-t-il lieu d'imaginer des outils plus spécifiques au niveau de l'écoute et de l'hébergement de ces personnes?

Une première matinée a été organisée au mois de novembre 2010, dans le cadre de la Quinzaine des Femmes, sur l'écoute et l'accueil des victimes. L'ambition de la journée de réflexion du 20 mai 2011, était d'aborder plus spécifiquement les questions liées à la prise en charge des victimes de mariages forcés en profitant de l'expérience plurielle des acteurs de terrain, y



compris dans d'autres pays comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, la France et la Turquie. Avec l'ambition de dégager ensuite, à travers les échanges avec les participant-e-s, les éléments essentiels d'un futur cahier des charges d'un dispositif adapté à de telles situations.



I. Pratiques nationales

DES APPROCHES CONTRASTÉES

Quatre pays ont été choisis (Royaume-Uni, Allemagne, France et Turquie) pour illustrer les différences d'approche d'une seule et même problématique d'écoute et d'accompagnement des victimes de mariages forcés. Une manière d'illustrer la diversité des stratégies qui peuvent être développées, en fonction du contexte social et juridique, pour répondre à une même urgence face à une pratique que l'on peut qualifier d'universelle puisqu'elle apparaît (ou survit) dans des régions aussi diverses que l'Europe, l'Asie ou l'Afrique.

SERVICE PUBLIC



ROYAUME-UNI

"Un dispositif public pour accompagner les victimes de mariage forcé: l'expérience britannique"

Kay Sweet, Forced Marriage Unit, United Kingdom

L'approche britannique diffère de celle habituellement développée ailleurs pas les ONG en ce qu'elle émane et est organisée directement pas les autorités.

Le FMU (Forced Marriage Unit) a été mis en place au milieu des années 2000 dans le cadre d'une législation entrée en vigueur en 2007: le Forced Marriage (Civil Protection) Act. Il s'agit donc bien ici d'un dispositif public d'accompagnement des victimes de mariage forcé.

L'activité du FMU s'inscrit clairement dans le contexte particulier britannique, dominé par une approche juridique anglo-saxonne et par une immigration majoritairement en provenance du Pakistan (52%), du Bangladesh (10,3%), d'Inde (8,6%). La plupart des mariages forcés constatés (480 cas en 2010) touchent des femmes (86%).

Quant au processus d'intervention proprement dit, il se développe à la fois à l'intérieur des frontières du pays et à l'extérieur.

Sur le plan intérieur, le FMU cible ses interventions sur les informations pratiques et la mise en contact avec le réseau d'opérateurs de terrain (avocats, services sociaux, accueil et hébergement, travailleurs sociaux), en collaboration avec la police, les ONGs, le monde enseignant et les professionnel-le-s de la santé.

L'action du FMU en dehors du territoire britannique se concentre non seulement sur les structures officielles (ambassades) et huma-



nitaires (ONGs), mais aussi sur la gestion d'urgence, au contact de la population, de cas individuels constatés sur place. Cette intervention hors frontières suppose bien sûr des liens privilégiés avec les gouvernements concernés, les autorités n'intervenant que dans des cas de mariages forcés avérés impliquant des victimes ayant le plus souvent la double nationalité.

Le FMU publie par ailleurs un guide pratique et un répertoire de bonnes pratiques à l'usage des acteurs de terrain et des autorités concernées. Pour des raisons de confidentialité, les adresses des centres d'accueil spécialisés n'y sont évidemment pas mentionnées. Les personnes intéressées n'obtiennent de telles adresses qu'à la suite de contacts personnalisés avec les services concernés. Ceux-ci assurent en tout état de cause aux victimes une parfaite confidentialité.

ONG OU ASSOCIATION



ALLEMAGNE

"Parcours d'évolution d'un refuge généraliste"

Corinna Ter-Nedden, Papatya, centre d'accueil pour adolescentes et jeunes femmes, Allemagne

L'expérience berlinoise de Papatya est née des difficultés rencontrées, au début des années quatre-vingt, par le refuge généraliste (Jugnotdienst) mis en place par les autorités pour accueillir les jeunes gens en difficulté ou en rupture familiale. Ce centre voyait en effet arriver de plus en plus de jeunes filles issues pour la plupart de familles turques et kurdes (communautés comptant plus de 200.000 personnes à Berlin) et tentant d'échapper à l'emprise familiale. Le centre étant mixte et son adresse bien connue de tous, ce fut à l'origine de nombreux incidents parfois graves avec les familles. D'où la décision d'ouvrir, en 1986, un centre spécialisé, Papatya, dont l'adresse est tenue secrète. Il se limite au seul accueil des jeunes filles et femmes en danger ou en rupture familiale (mariages forcés, maltraitance intrafamiliale, violences liées à l'honneur, etc.).

Les règles d'accueil et de vie de Papatya sont strictes (confidentialité du lieu, interdiction des portables, contacts avec l'extérieur et sorties limités, horaires imposés à tous, etc.). Le centre comporte huit places et accueille des jeunes filles/femmes de 13 à 23 ans, en ciblant les cas les plus difficiles. L'hébergement s'étale sur des

périodes qui peuvent aller de quelques jours à plusieurs mois, la moyenne se situant à 6 semaines.

De manière générale, la personne accueillie juge elle-même des relations qu'elle entend conserver à l'extérieur du refuge (liens avec la famille, personnes de confiance, rencontres...), les animateurs de Papatya font essentiellement en sorte que le secret du lieu de résidence et l'anonymat soient respectés pour toutes. Des règles sont fixées de manière précise et stricte afin que l'ensemble des résidentes puissent bénéficier dans la durée de ce climat de tranquillité et de sérénité.

Depuis l'origine, Papatya a pris en charge plus de 1500 cas. La moitié des cas peut être assimilée à des mariages forcés impliquant majoritairement des jeunes filles entre 18 et 21 ans.

Pour faciliter l'accès à ce public en difficulté, le Centre a mis en place une ligne-conseil via internet qui donne d'excellents résultats.

FRANCE

'Mise à l'abri des victimes et mobilisation des professionnel-le-s'
Latifa Drif, Réseau jeunes filles confrontées aux violences et ruptures familiales, Montpellier

L'initiative du Réseau élaboré par le planning familial de Montpellier fait suite à une rencontre organisée, en juin 2000, pour mettre en contact les différents partenaires intervenant-e-s sur les questions d'hébergement des victimes de mariages forcés et de violence familiale. Ceux-ci se sont alors révélés très demandeurs d'une réflexion collective sur les réponses à apporter au phénomène par ailleurs en recrudescence.

D'où la naissance du réseau 'Jeunes filles confrontées aux violences et ruptures familiales' piloté par le planning familial de Montpellier. Objectif: construire des réponses adaptées en termes de prévention, de suivi, de prise en charge et d'accompagnement des victimes. Dans la foulée, une ligne téléphonique d'accueil a été mise en place pour écouter les demandes, de même qu'un site internet (décembre 2008). Des outils qui permettent d'identifier la demande (étapes du projet évoqué: mariage programmé, mariage coutumier, mariage civil) et d'en situer l'urgence (imminence du mariage).

En tant que planning familial, le réseau dispose d'une porte d'entrée particulière auprès des victimes potentielles, dans la mesure où on y parle avant tout de sexualité et que c'est souvent l'élément révélateur sur ces thématiques.

Les différents scénarii rencontrés au fil des ans démontrent l'extrême diversité des situations et des problèmes rencontrés à l'intérieur



des familles : solidarités au sein de la fratrie, différences de points de vue entre le père et la mère, complicités intrafamiliales, etc.

Dans la pratique, le fonctionnement du réseau repose principalement sur les synergies et l'approche résolument pratique des intervenant-e-s. L'objectif est bien de partager pour comprendre. Il s'agit d'un travail collectif et pluridisciplinaire des professionnel-le-s qui se mobilisent autour de cas particuliers.

La question de l'hébergement s'avère particulièrement difficile au regard des situations rencontrées : peu de solutions et de dispositifs existants sont réellement adaptés à celles-ci. Ce qui a amené le Réseau à explorer différentes formules alternatives, comme notamment l'hébergement en familles d'accueil. Le réseau en expérimente plusieurs depuis quelques années sur base d'un cadre juridique précisé, d'un contrat (indemnité fixée à 25€ par jour), d'une formation adaptée et d'une coordination spécifique par une organisation membre du réseau. Des critères de sélection ont été établis : famille au sens large, avec ou sans enfants, hommes/femmes, absence de casier judiciaire, facilités en matière d'accès et de mobilité, mise à disposition d'une chambre particulière, etc. Une évaluation est en cours.

De manière plus globale, le Réseau identifie plusieurs problèmes pratiques récurrents tels la difficulté à faire respecter la confidentialité au niveau des jeunes, d'accompagner les personnes qui ne sont pas scolarisées, l'amalgame de la problématique violence familiale et immigration, la confusion entre violence conjugale et violence intrafamiliale.



FRANCE

'Repères pratiques pour la mise en œuvre positive d'une ligne téléphonique d'écoute des victimes de mariage forcé'

Christine-Sarah Jama, Voix de Femmes

Depuis presque 15 ans, l'association française *Voix de Femmes* accompagne des femmes confrontées au mariage forcé ou en danger de crime dit d'honneur.

L'association a mis en place une ligne d'écoute dédiée aux victimes de mariages forcés (Ligne d'écoute anonyme et confidentielle 01 30 31 55 76, appelable de 9h à 18h, du lundi au vendredi). La ligne a essentiellement pour vocation d'aider à la mise en place de stratégies pour échapper à un mariage forcé. Bien que 50% des appelant-e-s soient des professionnel-le-s, le dispositif est surtout

orienté vers l'aide aux victimes potentielles. Il s'agit de rassurer, déculpabiliser, respecter la parole émise (pas de jugement, pas de mise en doute de la véracité, pas de réajustement en lien avec ses propres normes, etc.), comprendre les craintes et les freins (des victimes mais aussi des professionnel-le-s!), intégrer le poids des normes et de l'histoire de vie, résister aux idées reçues (en particulier sur les pratiques culturelles), etc.

Une expérience particulièrement riche en enseignements pratiques et concrets. www.association-voixdefemmes.fr

TURQUIE

Présentation d'une campagne de prévention menée par l'association Uçan Süpürge

Halime Guler, Turquie

La campagne menée dans de nombreuses villes de Turquie, vise en particulier le cas des jeunes filles turques qui sont régulièrement écartées de l'école pour être mariées (plusieurs millions de mariages précoces, près d'un mariage sur deux!). Elle a été menée depuis 2005 dans toutes les villes de Turquie par l'association Uçan Süpürge (www.ucansupurge.org) créée en 1996 qui mène un travail de sensibilisation sur l'égalité des genres et organise des campagnes avec l'appui d'organisations ayant des objectifs similaires. Des femmes de différentes confessions et tendances philosophiques ont été abordées et conviées à confronter leurs points de vue sur les relations hommes-femmes et le respect dû aux uns et aux autres. La campagne repose sur des reportages réalisés au niveau local mais aussi international et utilise largement le support de l'internet interactif. Uçan Süpürge entend aussi utiliser son action comme levier de lobbying pour promouvoir l'égalité hommes-femmes au niveau politique.



II. Ateliers: pistes de réflexion collectives

Invités à partager leurs réflexions sur les expériences menées en Belgique et dans les pays voisins en matière de mariages forcés, les participant-e-s ont fait émerger une série de pistes de réflexion sur les facteurs qui leur paraissent particulièrement pertinents dans les démarches liées aux mariages forcés et plus spécifiquement à l'écoute et à l'accompagnement de ceux et celles qui en sont victimes. Autant d'éléments qu'ils estiment utiles de soumettre aux autorités et aux professionnel-le-s dans la perspective d'un futur cahier des charges sur nos systèmes d'accompagnement et d'écoute s'agissant des victimes de mariages forcés.

Nous les avons regroupés par axe de réflexion.


UN PHÉNOMÈNE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Mariage forcé, mariages arrangés, mariages simulés... où situer la ligne de partage entre les différentes pratiques qui toutes font intervenir une forme de violence, qu'elle soit physique ou psychologique? On note par ailleurs une difficulté réelle à pouvoir identifier les cas de mariages simulés notamment dans le cadre d'un regroupement familial. Une formation spécifique ne pourrait-elle aider les intervenant-e-s à faire la distinction de manière à moduler leur accompagnement?

À cet égard, **Mme Sweet [FMU]** souligne qu'à ses yeux la clé se situe dans l'importance déjà évoquée de 'croire' ce que nous dit la victime présumée de mariage forcé. «*Si elle vous dit qu'elle n'est pas consentante, quelles qu'en soient les raisons, c'est une évidence et dans ce cas il s'agit indubitablement d'un mariage forcé. Ce n'est pas une question de définition légale*». **Latifa Drif** confirme : «*Écouter une personne, c'est déjà renforcer sa capacité à dire 'non'* ».

Cela admis, au Royaume-Uni, le mariage forcé n'est pas considéré en tant que tel comme un délit. Les débats parlementaires pour aboutir à de telles dispositions n'ont jamais abouti. Les victimes sont donc relativement démunies à cet égard. Il existe une procédure appelée '*ordre de protection contre le mariage forcé*', un outil législatif qui permet au tribunal de prendre toute mesure utile pour protéger les victimes potentielles. Toute personne qui viole les conditions de cet ordre tombe sous le coup de la loi et risque jusqu'à deux ans de prison.

Un paragraphe de la loi allemande interdit nommément ce type de pratique, mais il ne semble guère suffisant pour dissuader les familles dans la



mesure où les victimes ne souhaitent généralement pas que leur famille soit mise sous les verrous : « *Ce n'est pas ce qu'elles cherchent, cela ne ferait qu'augmenter leur sentiment de honte* ».

Idem pour la loi belge où l'article concernant les mariages forcés n'est pas vraiment mis en œuvre. Une circulaire à l'adresse des procureurs généraux est envisagée pour attirer leur attention sur cette disposition et les aider à identifier les situations visées.

En France, une nouvelle loi a été votée le 6 juillet 2010, qui a introduit dans le Code pénal plusieurs articles concernant les violences familiales pour lesquels le mariage forcé est considéré comme une circonstance aggravante. Il n'y a pas de formulation spécifique afin de ne pas renforcer les **conflits de loyauté** et augmenter les taux de suicides. Cette disposition semble avoir surtout aux yeux du législateur un objectif pédagogique vis-à-vis des familles (sensibilisation et éventuel effet dissuasif).

LE POIDS DES CROYANCES


Chacun relève le peu d'évolution des mentalités dans les organisations qui travaillent depuis des décennies sur la problématique des mariages forcés. Il faut, dit-on, travailler nos croyances en tant qu'intervenant-e-s sur des notions telles que les classes sociales, l'interculturalité, les mécanismes d'aide,... « *Nous devons pouvoir poser des questions sur ce que nous ne comprenons pas* ».

L'IMPORTANCE DE L'EXPERTISE ET DE LA FORMATION

On relève par ailleurs un manque de connaissance et de formation en général au niveau de nombre d'intervenant-e-s sociaux dans ces matières très spécifiques. Un manque de préparation aussi des structures existantes pour y faire face y compris (et peut-être surtout !) en termes de prévention.

On insiste ici sur l'importance d'une parfaite collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain, dont la police, de sorte que la prise en charge soit pertinente et correcte de A à Z. On évoque à cet égard l'action de l'association 'Insoumise et dévoilée' de Karima. On souligne aussi la nécessité de faire coïncider des interventions juridiques, psychologiques, sociales dans un univers associatif très éclaté où les intervenant-e-s se sentent souvent esseulé-e-s à travers le pays.

Mme Çiçekçiler [Réseau Mariage et Migration] signale les formations (plusieurs formations de cinq jours pas an) mises en place par le **Réseau Mariage et Migration** pour améliorer l'expertise professionnelle sur ce terrain. Elle insiste par ailleurs sur le travail collectif à réaliser avec les familles et les victimes pour faire évoluer les mentalités et améliorer la prévention.



On souligne aussi le rôle des collaborations internationales, en termes d'échanges d'expériences, mais aussi de sécurité au niveau des victimes.

Répondant à une question sur la valeur ajoutée de la démarche officielle (service public) adoptée en Grande-Bretagne par le FMU, **Mme Sweet** relève surtout le travail réalisé outre-mer, pour lequel l'appui officiel sur place constitue un levier déterminant dans l'intervention auprès des familles. Elle souligne également le poids considérable du service public dès lors qu'il s'agit de contraindre certains citoyens d'origine étrangère à respecter des règles et comportements qu'ils ne connaissent pas dans leur pays.

MÉDIATION FAMILIALE ?

Certains évoquent la piste de la médiation familiale.

Une approche à propos de laquelle **Mme Ter-Nedden [Papatya]** reste très dubitative. Elle engage à cet égard les intervenant-e-s à une extrême prudence : contacts via un numéro de téléphone masqué, éventuellement via la police, rencontres sous surveillance, etc. Elle met en garde aussi sur une éventuelle nouvelle relation avec un garçon d'une autre famille. Celle-ci peut le cas échéant déboucher aussi sur une nouvelle forme de violence au vu du dénuement de la jeune femme qui a été écartée de sa famille.

Même réticence de la part de **Mme Sweet [FMU]** en ce qui concerne la médiation familiale. « *Trop dangereux* » dit-elle. « *Les familles vous promettent tout ce que vous voulez. Mais cela n'empêchera en rien la victime de subir le mariage redouté : elle aura simplement disparu, éventuellement expédiée dans son village d'origine où la médiation n'existe pas* ». Si un travail peut être fait avec les familles, insiste-t-elle, c'est avant le mariage et la crise éventuelle, en termes de sensibilisation et de prévention.

Des points de vue qui seront confirmés par **Christine-Sarah Jama [Voix de Femmes]** : « *Nous n'organisons de médiation avec la famille que dans des circonstances très exceptionnelles, lorsque cela nous est explicitement demandé par la victime. Jamais avant un mariage forcé pour tenter d'infléchir la volonté des parents. Je pense que les jeunes filles concernées sont les mieux placées pour tenter une médiation avec leur propre famille. Beaucoup ont dans leur famille des personnes ressources – un oncle, un grand-père, des frères qui peut-être se sont enfuis pour les mêmes raisons – et leur médiation peut peut-être fonctionner. Mais cela ne se fait pas en quelques jours. Cela peut prendre des semaines, des mois et parfois des années,...* »



APPROCHE DE GENRE

Un élément à avoir en tête en permanence, c'est l'approche de genre. Et il ne concerne pas seulement les mariages forcés, mais aussi d'autres maltraitances liées au genre et impliquant de nombreuses personnes. Ne pas oublier non plus les garçons. **Mme Ter-Nedden [Papatya]** signale que des services existent également en Allemagne pour leur venir en aide, mais constate que les garçons sont généralement peu enclins à se confier aux services extérieurs. Le contexte légal est également plus compliqué pour eux en ce qui concerne les mariages arrangés ou forcés, du fait que la preuve est plus complexe à établir. En Grande-Bretagne, 14 à 15% des cas de mariages forcés impliquent des garçons. S'ils demandent de l'aide au FMU, ils auront droit au même traitement que les filles, avec cette difficulté supplémentaire que peu d'hébergements (généralistes) leur sont ouverts. La question des garçons sera également évoquée l'après-midi par **Latifa Drif [Réseau jeunes filles confrontées aux violences et ruptures familiales]** qui constatera qu'elle est peu prégnante dans son institution (France) et s'est limitée jusqu'ici à des cas d'homosexualité.

COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

De manière générale, on communique trop peu en ce qui concerne les mariages forcés. Il faudrait que les écoles, la police, les services sociaux, etc. soient plus au fait de ces réalités. Le **Réseau Mariage et Migration** est un outil important, souligne-t-on, mais il n'est pas assez connu pour être à la portée de tous ceux qu'il peut aider. Un groupe évoque la création d'une ligne spéciale, animée par des personnes disposant d'une longue et forte expérience des situations de mariage forcé et permettant d'orienter les victimes vers les organismes et personnes habilités à les accompagner. Mais quid de la langue tant au niveau du répondant que de la publicité de ce service?

Mme Ter-Nedden [Papatya] évoque à ce propos l'effet boule de neige du 'réseautage' qui s'est installé en Allemagne. Elle réitère sa foi dans le vecteur internet qui semble parfaitement adapté à la fois à la confidentialité souvent exigée, au confort d'accès au service et à l'urgence de ces situations.

Il est important aussi, insiste-t-elle, de sensibiliser non seulement les jeunes, mais aussi leur famille au libre choix de son partenaire de vie. L'approche de genre devrait être systématiquement et légalement intégrée dans l'enseignement, de façon à ce que les pratiques visées ne se perpétuent pas de génération en génération au sein des familles. Une des pistes serait de faire témoigner dans ce cadre les victimes de mariages forcés ou arrangés pour donner plus de poids à cette sensibilisation.



De son côté, le **FMU** britannique organise sur internet une formation pluridisciplinaire spécialisée (identification et traitement des mariages forcés) à destination des professionnel-le-s, qui débouche sur une certification officielle. Le **FMU** a aussi mis en place un guichet unique dédié à ces problématiques. Il existe également en Grande-Bretagne une ligne téléphonique spécialisée animée par des spécialistes de la question.

Mme Çiçekçiler [Réseau Mariage et Migration] relève à cet égard l'expérience réussie du spectacle '**Amours mortes**' présenté dans les écoles et qui donne lieu à des débats très vifs autour des jeunes victimes de mariages forcés et de la notion de genre et de respect entre garçons et filles.

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

Dans toutes ces matières, confidentialité et sécurité sont essentielles tant pour les victimes que pour les acteurs sociaux qui les prennent en charge. Mais, s'interroge-t-on, comment concilier l'urgence et la confidentialité?

Mme Ter-Nedden [Papatya] explique à ce propos que chaque cas est particulier. Certaines jeunes femmes doivent rester à l'abri durant de longues périodes – et il arrive qu'elles reviennent au refuge après un premier échec avec leur famille. On évalue soigneusement les risques au niveau de la famille et il n'est pas exclu non plus qu'on doive chercher un hébergement dans une autre ville, voire un autre pays.

Certaines filles qui quittent le centre après leur scolarité et qui ont trouvé un travail sont suivies pendant plusieurs années encore, dans la mesure où la famille reste un danger durant de longues années. Parfois la relation se reconstruit peu à peu, après un mariage et la naissance d'un enfant par exemple. Mais cela reste toujours très difficile.

LE CAS DES 'SANS-PAPIERS' ET DES MINEUR-E-S

Beaucoup s'interrogent : quels sont les recours des personnes sans papiers dans le cadre d'un mariage forcé? Le problème se pose surtout au niveau de la prise en charge. Pas de solution simple en Grande-Bretagne à cet égard, pas plus qu'en Allemagne où selon **Mme Ter-Nedden (Papatya)** la situation des 'sans-papiers' provoque certaines difficultés. Ils peuvent s'adresser à **Papatya**, mais il sera très difficile de leur trouver un hébergement adapté.

Par ailleurs, il existe d'importants clivages institutionnels qui rendent difficiles les prises en charge de victimes accueillies en tant que mineur(e)s dès lors qu'ils (elles) atteignent leur majorité. Le changement de statut bouleverse les règles.



RUPTURES FAMILIALES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La plupart des approches évoquées pour venir en aide aux victimes de mariages forcés impliquent de facto une forme de rupture avec le clan familial. On s'inquiète dès lors du devenir à long terme des personnes prises en charge et désormais isolées de leur réseau social. Comment assurer un prolongement à ce premier accompagnement d'urgence, afin qu'il ne débouche pas sur une exclusion définitive? Quel suivi, quel relais éventuel vers d'autres associations? Qu'en est-il de la réintégration des victimes? Existe-t-il des activités, quelles soient culturelles ou artistiques, qui peuvent aider les victimes à se reconstruire, à développer un nouveau réseau social, voire leur permettre de renouer des contacts avec leur milieu d'origine pour ne pas se condamner à la solitude?

Mme Ter-Nedden [Papatya] reconnaît qu'il y a, sur ce plan, beaucoup de travail à faire en Allemagne. On est qu'au début d'une réelle réflexion sur ces réalités.

Mme Sweet [FMU] signale à cet égard l'existence d'un réseau mis sur pied par une ONG britannique et baptisé '**Les Survivants**'. Elle met en contact des jeunes qui ont échappé à un mariage forcé avec d'autres jeunes qui y sont confrontés, créant un réseau social de soutien qui peut donner une perspective aux victimes potentielles ou effectives de mariages forcés et faciliter dans une certaine mesure leur réinsertion.

DES DISPOSITIFS (TROP?) STANDARDISÉS

La prise en charge spécifique des jeunes en bute à des (tentatives) de mariage forcé, en serait encore, de l'avis de la plupart des participant-e-s, à ses balbutiements dans nos régions. On est encore largement – notamment au niveau de la police – dans des procédures standardisées, au sein de structures d'accompagnement généralistes dans des centres par ailleurs largement saturés. Il faut réfléchir, estime-t-on, à des hébergements spécifiques mieux adaptés à ces situations particulières. En veillant cependant à ce que cette approche ne débouche pas sur une forme de stigmatisation des personnes concernées.

Ce sera le point focal de la seconde partie des échanges entre professionnel-le-s.



STRUCTURES GÉNÉRALISTES OU SPÉCIALISÉES?

La reconnaissance de la pratique du mariage forcé dans nos régions invite à une écoute et à une prise en charge adaptées de celles et ceux qui en sont victimes. De tels dispositifs ciblés – à l’instar de ceux qui ont été mis en place au Royaume-Uni ou en Allemagne – font encore largement défaut chez nous. La question qui se pose est donc dès lors de savoir la forme que de ces structures devraient idéalement adopter si nous avions à les concevoir. Vaut-il mieux se reposer sur les dispositifs d’accueil et d’hébergement existants pour les jeunes en difficulté et veiller à les adapter à ces ‘nouveaux’ besoins? Où serait-il préférable de créer de toutes pièces des infrastructures spécialisées focalisées sur ce ‘nouveau’ public?

Invités à se prononcer, les professionnel-le-s mettent en évidence plusieurs pistes d’orientation et arguments en faveur de l’une ou l’autre option.

EMULATION ET SOLIDARITÉ ENTRE LES VICTIMES

Un hébergement spécifique permettrait aux victimes de se rencontrer, d’échanger leurs expériences et de bénéficier d’une plus grande solidarité. Leur sentiment de solitude et d’isolement s’en trouverait diminué et cela pourrait, au dire des participant-e-s, déboucher sur des contacts enrichissants entre celles qui n’osent pas dire ‘non’ et qui sont aussi les plus fragiles.

D’autres par contre craignent un effet ghetto et un risque de stigmatisation. Un environnement plus généraliste multiplierait les possibilités de se reconstruire un réseau, voire un environnement social, une fois le conflit dépassé. Le fait de découvrir d’autres formes de violences (à des âges différents, dans d’autres couches de la société, dans d’autres milieux, etc.) permet de faire le lien avec d’autres formes de violence à l’égard des femmes existantes dans la société.

Christine-Sarah Jama fait état ici de l’expérience française qui tend à démontrer qu’une telle confrontation ne conduit pas du tout à nouer de nouveaux contacts. Bien au contraire : les jeunes femmes sont souvent très ébranlées de se voir confrontées à d’autres formes de violence. Et elles estiment par ailleurs que la violence qu’elles ont eu à subir est d’une tout autre nature : c’est une violence provoquée par les parents, qui n’a rien à voir avec la violence conjugale.

SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Un **hébergement spécifique** garantirait, estiment certain-e-s professionnel-le-s, de meilleures conditions de confidentialité et par là de sécurité.

A l'inverse, on fait remarquer que lorsqu'une jeune femme se présente dans un centre spécialisé, chacun sait d'emblée qu'elle a été victime d'un mariage forcé, ce qui peut nuire à l'anonymat et à la nécessaire discrétion que requiert ce genre de cas et conduire au final à une certaine stigmatisation.

Latifa Drif constate à cet égard qu'un centre d'hébergement, où qu'il soit, est toujours repéré par le voisinage du fait des allées et venues qu'il suscite.

Corinna Ter-Nedden fait remarquer de son côté que la sécurité et la confidentialité exigées dans les autres cas de violence ne sont pas aussi cruciales que dans le cas des mariages forcés et des crimes d'honneur. Un environnement généraliste risquerait de conduire à un abaissement global du niveau de vigilance.

PROFESSIONNALISME, EXPERTISE, COMPÉTENCES (ENCADREMENT)

La **spécialisation** de l'hébergement permet, soutiennent certain-e-s participant-e-s, d'être plus pointu sur l'écoute et l'accompagnement et donc d'avoir une analyse plus fine des problèmes à rencontrer et des solutions à apporter. Un gage d'efficacité, estiment-ils. Les professionnel-le-s qui animent de tels centres ont aussi une formation plus ciblée et une meilleure pratique des réalités. D'où une meilleure qualité de la prise en charge et un accompagnement plus adapté. Idem pour les familles d'accueil 'dédiées' qui bénéficieraient d'une meilleure formation à ce type de situations. Idem aussi pour la ligne téléphonique 'spécialisée' qui donne d'emblée le sentiment à l'appelant(e) que l'on comprend parfaitement sa situation. De quoi renforcer crédibilité et confiance.

Kay Sweet insiste de son côté sur l'aspect extrêmement spécifique des conseils et interventions développés par le **FMU** et qui sont très éloignés de ceux qui peuvent aider d'autres publics confrontés à des violences, ce qui plaide à ses yeux pour une approche résolument spécifique.

Une adresse **généraliste** devrait par contre, aux yeux de nombre d'intervenant-e-s, permettre d'atteindre un public plus étendu à travers une communication plus large, ce qui pourrait déboucher sur une plus grande facilité d'accès.



IDENTIFICATION ET BALISAGE DES OUTILS

L'approche **spécifique** permettrait d'orienter plus aisément les demandes vers les réponses les plus pertinentes et les professionnel-le-s les plus compétent-e-s. Elle pourrait également induire une meilleure sensibilisation du grand public sur ces pratiques souvent mal connues, jugées et analysées.

Par contre, les maisons d'accueil plus **généralistes** sont animées par des organisations qui sont généralement plus connues de tous (un seul numéro unique susceptible de faire un dispatching ultérieur) et bénéficient d'un réseau plus large, d'un carnet d'adresses plus riche et de compétences plus diverses. Elles ont aussi un accès privilégié à l'aide sociale, ce qui peut être précieux dans l'urgence.

On imagine donc un service de première ligne généraliste qui assurerait ensuite l'orientation des demandes vers des solutions plus ciblées. Une écoute plus diversifiée au départ, qui assure une plus grande ouverture d'esprit avec une vision plus globale des situations dont il est bon de percevoir parfois toutes les dimensions, impliquant tous les aspects de la vie.



**Pistes d'action
et de réflexion**

**émises par le Réseau
Mariage & Migration**





Contexte

Au cours de la dernière décennie, la problématique du mariage forcé a fait l'objet de nombreux débats en Belgique. Violence se jouant au sein de la sphère familiale, souvent méconnue et dénoncée, difficilement quantifiable, elle est pourtant rencontrée quotidiennement par divers professionnel-le-s.

La question de la prise en charge des victimes de cette violence intrafamiliale est ainsi au cœur du débat pour nombre de ces acteurs qui peuvent se sentir désemparés face à la nécessité d'un accompagnement aux contours encore mal définis.

Plusieurs associations composées d'intervenant-e-s de première ligne et d'expert-e-s travaillant sur le principe d'égalité entre les sexes ont souhaité réagir en ouvrant un débat public pour aboutir à des pistes d'action pour les victimes et les institutions concernées.

Créé informellement en 2006, le **Réseau Mariage et Migration** est aujourd'hui une asbl composée de vingt et une associations agissant autour de trois axes : la construction d'une **expertise** basée sur les expériences de terrain, la **sensibilisation** des professionnel-le-s de terrain, du monde politique et du grand public, et la **prévention** auprès des jeunes adultes et des parents.

La question de la **prise en charge des victimes de mariage forcé** fut appréhendée par notre réseau en novembre 2010 lors d'une matinée de réflexion organisée durant la Quinzaine des Femmes et a été approfondie en juin 2011 lors de la journée de réflexion internationale dont les actes se situent dans la première partie de cette publication. Après la mise en place au sein du Réseau d'un groupe d'étude sur cette question, voici le fruit de notre réflexion composé de **pistes d'actions sur l'écoute, l'accompagnement et l'hébergement des victimes**.



Qu'est-ce que le mariage forcé et pourquoi en parler?

Le mariage forcé implique le non-consentement de l'un ou des deux futurs époux. Le choix du partenaire est alors contraint par des tiers, le plus fréquemment par les parents et/ou la proche parenté.


Outre la violence physique qui peut être exercée pour soutirer le consentement, il existe une forte pression psychologique qui est exercée sur ces personnes. Le refus d'un mariage forcé peut conduire à l'isolement social, à une précarité économique, et à de graves problèmes de santé mentale (fort sentiment de culpabilité, dépression,...). Dans des cas extrêmes, certains jeunes ont fait des tentatives de suicide¹. Par refus d'un mariage, certaines jeunes filles ont été victimes de crime d'honneur².

Le mariage ayant eu lieu, la mésentente des deux partenaires peut mener à des violences conjugales qui ont pour origine cette union non désirée et contrainte. Il peut aussi déboucher sur le viol (dans ce cas on parle de viol conjugal) et des grossesses non-désirées.

Phénomène complexe encore mal documenté en Belgique car non appréhendé dans sa globalité³, il en ressort pourtant qu'il ne se limite pas à un groupe de population, nationalité ou appartenance religieuse précis.

Le contexte migratoire fragilise une dynamique familiale qui peut traverser dès lors une crise identitaire. Le gain de nouvelles libertés individuelles par certains de ces membres peut enclencher un contrôle exacerbé des individus et rendre obligatoire le mariage endogame.

-
1. In 'Étude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique', Université de Gand, 2006: « Dans des cas extrêmes, une telle situation peut aboutir au suicide. Lorsque la femme ne trouve aucune autre issue, il arrive qu'elle choisisse de s'ôter la vie. », p. 118.
 2. « Un crime identifié comme lié à 'l'honneur' a en effet été perpétré à l'encontre d'une jeune femme d'origine pakistanaise à Charleroi. Sadia Cheikh, 20 ans, étudiante à la Haute école provinciale de Charleroi-Université du Travail (HEPCUT) a été tuée de trois balles par son frère le 22 octobre 2007. (...) Jusqu'au bout Sadia Cheikh a résisté, a esquivé – arguant de différents prétextes – mais cette union qu'elle refusait lui a été imposée, malgré tout. », Olivier Bonny, La Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente, consultable en ligne : www.ligue-enseignement.be/default.asp?V_DOC_ID=2327
 3. Quelques travaux ont été réalisés telles que l'étude de la VUB en 1999, celle de la Communauté Française en 2004 ou encore celle de l'Université de Gand en 2006 – 'Étude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique' –, cependant ceux-ci ne donnent qu'une évaluation approximative des données quantitatives.



De plus, la communauté du pays d'origine peut exercer des pressions en s'appuyant sur le sentiment de loyauté. Ainsi, selon les observations de plusieurs intervenant-e-s sociaux/sociales bruxellois-e-s il y aurait un corolaire indéniable entre le durcissement des politiques migratoires et l'augmentation de la pratique du mariage forcé ces dernières années.

Le libre choix du conjoint est un droit de la personne

La Déclaration universelle des droits de l'Homme¹ (art. 16, §2), la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes² (CEDAW, 1979), la Convention européenne des droits de l'Homme³ (art. 12) ainsi que plusieurs chartes internationales concernant les droits politiques, les droits citoyens et les droits économiques, sociaux et culturels signées par la Belgique rendent compte du libre consentement *sine qua none* des **deux** époux.

En Belgique l'article 146 du Code civil indique : « *Il n'y a point de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement* ». Inséré le 4 mai 1999 dans le code civil l'article 146bis précise qu'il n'y a pas de mariage lorsque celui-ci vise uniquement l'obtention d'un avantage en matière de séjour lié au statut d'époux.⁴ Enfin, la définition du mariage forcé est clairement énoncée⁵ avec l'ajout de l'article 146ter stipulant : « *Il n'y a pas de mariage non plus lorsque celui-ci est contracté sans le libre consentement des deux époux et que le consentement d'au moins un des époux a été donné sous la violence ou la menace.* »

La liberté matrimoniale est un droit de tout-e citoyen-ne en Belgique, sa privation est donc reconnue comme un délit. Daté du 25 avril 2007, l'article 391sexies du code pénal prévoit ainsi : « *Toute personne qui, par des violences ou des menaces, aura contraint quelqu'un à contracter un mariage sera punie d'un emprisonnement d'un mois à deux ans ou d'une amende de cent à cinq*


1. Consultable sur : www.un.org/fr/documents/udhr

2. Consultable sur : www.un.org/womenwatch/daw/cedaw/text/fconvention.htm

3. Consultable sur : www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Basic+Texts/The+Convention+and+additional+protocols/The+European+Convention+on+Human+Rights

4. Article 146bis : « *Il n'y a pas de mariage lorsque, bien que les consentements formels aient été donnés en vue de celui-ci, il ressort d'une combinaison de circonstances que l'intention de l'un au moins des époux n'est manifestement pas la création d'une communauté de vie durable, mais vise uniquement l'obtention d'un avantage en matière de séjour, lié au statut d'époux.* »

5. La Belgique est le seul pays à avoir introduit une définition du mariage forcé dans son Code civil après la Norvège qui fut pionnière en 2002.



cents euros. La tentative est punie d'un emprisonnement de quinze jours à un an ou d'une amende de cinquante à deux cent cinquante euros.»

La création d'un réseau de réflexion et d'action

Les recherches effectuées jusqu'à maintenant ne permettent pas d'approcher de manière complète cette réalité. Le phénomène est sans doute sous-estimé ; cependant, de nombreuses situations ont été rencontrées et les travailleurs de première ligne ont constaté une grande détresse et des souffrances intolérables chez ces victimes.


C'est pourquoi plusieurs associations bruxelloises ont décidé de créer un réseau en 2006 pour favoriser à une prise de conscience du phénomène et appréhender au mieux cette réalité recouvrant des enjeux multiples. Le **Réseau Mariage et Migration** est aujourd'hui une asbl composé de 21 associations.

Ses principes fondamentaux :

- Le choix d'un travail en réseau : pour mutualiser les énergies, réfléchir ensemble à des stratégies d'intervention et pistes d'action ici et dans les pays d'origine, échanger les outils et les expériences ;
- Une approche multidisciplinaire : pour intégrer une réflexion qui ouvre à des clés de lecture interculturelle et de genre, dans une perspective intergénérationnelle pour amener à une compréhension contextualisée et affirmée de la réalité ;
- Une connaissance et une analyse basées sur la réalité des associations ;
- Un accompagnement des personnes concernées les menant à devenir actrices des situations qu'elles vivent (empowerment), pour qu'elles puissent développer leurs stratégies propres.

Ses objectifs :

- Ouvrir le dialogue par rapport à la question des mariages en contexte de migration ;
- Promouvoir la spécialisation des secteurs professionnels par une meilleure connaissance transversale de la problématique en créant des espaces de réflexion et de formation, afin de développer les synergies et la communication entre les différents services (secteur médico-social, judiciaire, cohésion sociale, éducation permanente, scolaire et para-scolaire) et ainsi augmenter la qualité de l'offre d'aide au public ;

- 
- Développer des synergies avec le réseau néerlandophone et les pays d'origine des personnes migrantes ;
 - Élaborer collectivement des revendications pour l'action sociale et politique dans chaque domaine d'intervention ;
 - Sensibiliser et prévenir un large public inter-générationnel à travers l'organisation d'actions ponctuelles de sensibilisation et la création, l'impulsion, le relais et la diffusion de ces outils.

Quelle prise en charge pour les victimes en Belgique?

ÉCOUTE – ACCOMPAGNEMENT – HÉBERGEMENT : LES PISTES D'ACTION PROPOSÉES PAR LE RÉSEAU

Dès sa création en 2006, la volonté du **Réseau Mariage et Migration** a été de mutualiser les expériences, les actions et les savoir-faire des intervenant-e-s sociaux/socials confronté-e-s à la problématique des mariages en contexte migratoire pour mieux comprendre et mieux agir sur ce phénomène.

Devant la souffrance de victimes et la frustration de certain-e-s professionnel-le-s, le Réseau a amorcé son action par une série de formations au sein de ces associations pour tenter d'identifier dans toutes ses nuances la géométrie des situations liée au mariage en contexte migratoire à l'aide par exemple de grilles d'analyse proposées par le **Centre Bruxellois d'Action Interculturel**.

Dans un objectif de partage des connaissances, l'organisation de cycles de formation permettant de cerner de manière intégrée cette problématique et l'offre de modules spécifiques sur mesure ont été mis en place.

Dès lors le **Réseau** a été interpellé par les participant-e-s sur la question de la prise en charge globale des victimes de mariages forcés. Comment intervenir en présence d'une victime? Comment accueillir, orienter ces personnes? Si nécessaire, où les héberger? Quelles institutions ont les compétences pour répondre aux demandes? Comment faire pour qu'à tous les niveaux les acteurs clefs soient sensibilisés à cette réalité? Faut-il imaginer des outils plus spécifiques pour l'écoute et l'hébergement des victimes?

Afin de trouver des réponses, le Réseau a organisé pendant la Quinzaine des Femmes 2010 une matinée d'expertise intitulée '**Mariages forcés: de l'écoute à l'accompagnement**' réunissant **Josiane Coruzzi (Collectif et refuge pour femmes battues, La Louvière)**, **Pascal Kayaert (directeur-adjoint et formateur à Télé Accueil)**, **Latifa Drif (coordinatrice et animatrice du Réseau jeunes filles confrontées aux violences et aux ruptures fami-**



liales – Planning Familial France) et **Malika** (asbl **Insoumise et Dévoilée**, ligne verte **Mariage forcé**). Les objectifs de cette matinée étaient de rapporter les besoins rencontrés lors du processus de prise en charge des victimes de mariages forcés de l'écoute à l'accompagnement ainsi que de dégager une réflexion stratégique pour ces différents niveaux d'intervention.

En mai 2011, le **Réseau** a organisé une journée de réflexion internationale pour approfondir ces questions en faisant appel à l'intervention d'expertes étrangères et se nourrir ainsi de l'expérience plurielle de ces protagonistes venus du Royaume-Uni, d'Allemagne et de France.

Cette conférence fut animée par **ATANOR** qui grâce à une méthodologie participative a permis de rassembler les observations des participant-e-s et faire émerger des pistes d'action. Ainsi, la salle découpée en plusieurs groupes de travail eut pour demande de rendre – via un rapporteur désigné – trois arguments en faveur d'outils spécifiques et trois arguments en faveur d'outils généralistes selon les trois thématiques abordés.

Ces deux rencontres ont fait l'objet d'un compte-rendu dont les conclusions sont présentées au début de chaque paragraphe selon les thématiques (écoute | accompagnement | hébergement).

Parallèlement à ces événements un groupe de travail a été créé au sein du réseau pour élaborer une concertation intégrée de pistes d'action.

Ces pistes d'action ne sont pas un plan de travail destiné à la coordination exclusive du **Réseau** mais une réflexion grâce à laquelle nous souhaitons nourrir un débat déjà riche aujourd'hui en Belgique.

Les propositions présentées ci-dessous sont le résultat de cette réflexion qui a pour ambition de relayer les besoins des acteurs de terrain, rencontrer l'agenda politique qui, après avoir fait figurer cette violence spécifique dans le **Plan d'Action National**, doit maintenant s'engager sur le sujet, et enfin, de manière très concrète, améliorer l'accompagnement de ces victimes.

Soulignons que ces pistes d'action concernent essentiellement le public des jeunes femmes. En effet, si la connaissance de cette problématique est encore parcellaire concernant celles-ci, elle est quasi inexistante du côté des jeunes hommes¹. Au vu des situations rencontrées jusqu'à présent, nous insistons sur la sensibilisation et la prévention² auprès de ceux-ci. La construc-

1. Nous avons pu observer que, contrairement aux jeunes femmes, le vécu de cette violence conduit les jeunes hommes à plus de conduites à risque, autre manière d'extérioriser cette souffrance.

2. Pour ce faire, le Réseau Mariage et Migration en partenariat avec la Fédération Laïque des plannings familiaux a développé la pièce de théâtre forum '*Amours mortes*' reprenant quatre histoires de mariages forcés à travers le temps, l'espace et les cultures. La pièce est suivie d'une partie dite « forum » où le public est invité à monter sur scène pour... >>

tion d'une identité masculine à travers le prisme de la mixité et des relations égalitaires entre les sexes est fondamentale pour assurer la promotion de dynamiques familiales égalitaires.

SUR L'ÉCOUTE DES VICTIMES

La reconnaissance des victimes de mariage forcé en Belgique nous invite à nous interroger sur un dispositif d'écoute adapté qui jusqu'à présent fait défaut en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quelle forme cette structure devrait idéalement adopter pour répondre à ces besoins nouveaux? Généraliste, ce dispositif pourrait s'appuyer sur des structures existantes; spécifique, il serait à créer...

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ÉCOUTANT-E-S DE RÉFÉRENCE

Nous souhaitons voir les professionnel-le-s intégrer cette violence spécifique qu'est le mariage forcé. C'est pourquoi le Réseau poursuit une approche généraliste dite de réseau afin de développer en synergie une expertise pluridisciplinaire pour reconnaître que cette problématique peut être liée dans les faits à d'autres thématiques¹.

Le Réseau propose de renforcer les compétences des structures existantes par la **sensibilisation – via la formation – d'un-e écoutant-e** travaillant pour *des lignes d'écoute* telles que « Ecoute Violences Conjugales ». La sensibilisation d'une personne ressource peut permettre à l'institution de disposer de l'expertise nécessaire pour régler ces situations.

En outre, il serait idéal de mettre en place un suivi de ces situations afin de quantifier les cas et d'évaluer au mieux les besoins spécifiques en cas d'écoute. Pour ce faire une *fiche de suivi des appels* pourra être élaborée et proposée aux écoutant-e-s des associations partenaires.

Pour la formation des écoutant-e-s, le Réseau propose une formation d'une demi-journée sur les informations et les procédures pertinentes dans une situation de mariage forcé. Ces modules de formation devraient donner les balises pour que les écoutant-e-s puissent renforcer, au sein de leurs structures et avec des moyens en conséquence, leur travail. Certaines compétences spécifiques sont à développer chez l'écoutant-e comme le décodage des stéréotypes sexistes, racistes ou culturalistes. Il est important d'insis-

>>... les rendre capable de plus d'assertivité dans ce genre de négociation familiale. Pour plus d'infos : www.lacompagniemaritime.be

1. Par exemple le récit de violences conjugales peut prendre racine dans une union forcée de l'un ou des partenaires



ter sur le respect à la parole, le repérage des stratégies que la victime peut mettre en place.

Enfin, il est nécessaire que les pouvoirs publics augmentent les moyens alloués aux associations afin qu'elles puissent améliorer leurs actions et l'impact de leurs activités.

POUR LA SENSIBILISATION

A) UNE CAMPAGNE DE PRÉVENTION SUR LE WEB

Faire de la prévention auprès du public cible que sont les jeunes est une priorité pour le Réseau. De manière générale on communique trop peu sur les mariages forcés. Pourtant, en parler c'est reconnaître le phénomène et reconnaître ses victimes.

C'est le signal d'une main tendue à tous les individus concernés mais aussi un signal fort d'appel à la sensibilisation nécessaire de tous les professionnels qui peuvent être confrontés à des victimes. Surtout, c'est un rappel que le libre choix du conjoint est un droit de la personne. De manière indirecte, c'est un renforcement de l'assertivité des jeunes qui connaissent ainsi mieux leurs droits fondamentaux et peuvent les affirmer en cas de négociation avec la famille.


Cette campagne de sensibilisation/prévention sera une campagne d'informations sur la problématique qui mettra en exergue les droits fondamentaux en matière de liberté matrimoniale. Une campagne sur le web offrira en outre la possibilité pour le Réseau de mesurer l'amplitude du phénomène en Fédération Wallonie-Bruxelles à travers des outils de recueil d'informations sur le site que nous évaluerons par la suite. (Ex : recueil de témoignages...).

Cette campagne se propose aussi d'être la base pour la création, dans un deuxième temps, d'une ligne-conseil.

Pour les intervenant-e-s sociaux le Réseau propose des sensibilisations d'une demi-journée sur les enjeux du mariage forcé en contexte migratoire en fonction des spécificités de l'association et du type d'intervention.

B) UNE LIGNE-CONSEIL SUR LE WEB

De nombreux/nombreuses intervenant-e-s sociaux/sociales nous ont relayé l'observation que beaucoup de jeunes gens se rendent dans un premier temps sur le net (ex : sur des forums de discussion) pour trouver des réponses à leurs premières interrogations, chercher des conseils ou un soutien tout en bénéficiant d'un anonymat et d'une confidentialité certaine. Lors de nos journées d'expertise il est apparu que les sites mis en place par le Royaume-Uni,



l'Allemagne ou encore la France ont aujourd'hui plus de succès (sauf dans les cas d'urgence) que les lignes téléphoniques.

Fort de ce constat, le **Réseau Mariage et Migration** propose la mise en place d'une **ligne-conseil sur le web** (pris en charge par les services publics) qui pourrait être mise en œuvre après l'évaluation de la campagne de prévention (décrite ci-dessus) qui aura permis, dans un premier temps, de mesurer l'amplitude du phénomène en Fédération Wallonie-Bruxelles et ainsi de créer un service adéquat.

Sur ce site web, les jeunes pourraient trouver une liste de F.A.Q.¹ répondant aux questions les plus posées dans ce type de situation. Ils pourraient également y déposer leurs questions personnelles auxquelles l'intervenant-e adéquat-e (psychologue, assistant social, juriste,...) s'engagerait à répondre dans un maximum de 48h.

SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

Qu'est-ce que les mariages forcés, coutumiers, arrangés, précipités... Comment reconnaître une situation de violence? Comment analyser les propos des victimes? Comment travailler nos croyances sur un sujet aussi méconnu? Quid de l'accompagnement des mineur-e-s? Où trouver des informations pour appréhender ce phénomène aux facettes multiples?

Le **Réseau Mariage et Migration** a toujours favorisé l'approche intégrée qu'un dispositif de réseau permet pour la construction d'une expertise reflétant les situations plurielles des professionnel-le-s en Belgique.

Le Réseau a pour ambition une sensibilisation accrue de ces acteurs, une coopération plus poussée sur la question de l'accompagnement des mineur-e-s et l'offre d'un espace de référence pour les professionnel-le-s en recherche de réponses au sein de leur pratique. Voici dès lors les propositions que nous soutenons.

A) UNE SENSIBILISATION ACCRUE DES PROFESSIONNEL-LE-S

Depuis 2008, le réseau propose un **cycle de formation** reposant sur l'expertise et les savoir-faire en accompagnement des victimes du **Réseau Mariage et Migration** intitulé «Le mariage en contexte migratoire: une approche intégrée».

Ce cycle '**Le mariage en contexte migratoire: une approche intégrée**' s'étalant sur trois jours reprend 1/ une approche politico-juridique,

1. FAQ: Foire Aux Questions

2/ une approche interculturelle et de genre, 3/ une présentation des pratiques d'accompagnement social, d'éducation permanente et de prévention.

L'organisation de **modules spécifiques** (sur mesure selon le contenu et/ou le public) est également possible. Par le biais de ces formations, il nous semble important de transmettre les compétences nécessaires à l'appréhension d'une situation. En effet, **il n'existe pas 'une' situation type de mariage forcé¹**, chaque situation est unique et l'intervenant doit pouvoir appréhender l'individu dans toute sa singularité. Les approches sont pluridisciplinaires selon les corps de métier ; cependant il nous semble important de construire cette pratique sur des principes communs tirés de l'expertise présente des acteurs de terrain.

Une autre action proposée est **l'identification des ressources** et *outils* existantes du côté francophone (Vademecum) et néerlandophone, pour dégager des solutions ou des stratégies pour échapper aux mariages sous contrainte ;

Un suivi des intervenant-es qui ont participé aux formations du réseau sera mise en place. Des réunions périodiques **d'intervision** seront proposées, d'une durée annuelle.

B) L'ACCOMPAGNEMENT

Comme il a été observé lors de la matinée d'expertise de novembre 2010 : « *Le problème ne vient pas des personnes mais des institutions. La notion de famille reste primordiale pour ces associations.* »

Dans le contexte français la loi en la matière n'a pas suffi à modifier l'approche de certains acteurs. Encore aujourd'hui, le juge pour enfants organise une confrontation entre l'enfant victime et la famille ce qui amène le plus souvent au retour de la victime au foyer. Le suivi juridique pose problème ; il doit y avoir une sensibilisation à cette violence spécifique intrafamiliale auprès des Parquets de la Jeunesse.

Beaucoup de praticiens belges s'inquiètent du devenir à long terme des ces jeunes coupé-e-s de leur réseau social. Qu'en est-il de la réintégration des victimes ? Pourrait-on créer des activités pour aider les victimes à se recons-

1. In 'Étude des facteurs limitant la liberté de choix d'un partenaire dans les groupes de population d'origine étrangère en Belgique', Université de Gand, 2006 : « *Les témoignages des participantes qui ont été/ sont confrontées à un mariage forcé, ainsi que les exemples évoqués lors des différentes discussions, nous permettent de conclure que « LE mariage forcé » n'existe pas. Les participantes font référence à différentes causes, différents motifs de dire oui et différentes conséquences d'un mariage forcé. En outre, il s'avère impossible de donner un profil spécifique des victimes potentielles du mariage forcé.* », p. 105

truire, à développer un nouveau réseau social, voire leur permettre de renouer des contacts avec leur milieu d'origine?

Afin d'approfondir tous ces aspects spécifiques de l'accompagnement de la victime mineure de mariage forcé, le Réseau souhaite organiser prochainement une conférence rassemblant plusieurs intervenant-e-s belges concernés afin de discuter d'éventuelles collaborations à mettre en place pour une plus grande sensibilisation, expertise et mise en réseau de ces acteurs.

C) UN CENTRE DE RESSOURCES

L'existence d'un centre de ressources serait une aide précieuse pour les professionnel-le-s désireux de se former et recherchant de manière ponctuelle des informations sur la problématique.

Le Réseau Mariage et Migration pourrait être ce centre qui en plus de former, capitaliserait les connaissances et serait le relais des questions et bonnes pratiques amenées par le public des formations aux pouvoirs publics concernés.

Un *Vademecum* serait un outil à offrir aux accompagnateurs-trices, les écoutant-e-s ou tout autre type d'intervenants sociaux.


SUR L'HÉBERGEMENT DES VICTIMES

Une structure d'accueil est souvent une étape essentielle dans la prise en charge des victimes de mariage forcé. Pourtant, cette réflexion en est encore à ses balbutiements en Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout comme sur la thématique de l'écoute, l'enjeu se situe ici entre un dispositif généraliste ou spécifique. Après un rapide exposé des présentations des deux journées d'expertise nous exposerons la proposition d'une mise en œuvre d'un projet pilote, son application possible aux mineur-e-s puis nous aborderons les questions spécifiques soulevés par certains cas.

Lors de la journée de réflexion organisée le 20 mai 2011 les participant-e-s ont été aussi invité-e-s à partager leur réflexion sur les expériences menées dans les pays voisins et à faire émerger une série de pistes relevant les avantages liés à l'hébergement spécifique ou généraliste.

De manière générale, il est ressorti qu'une approche spécifique serait un gage d'efficacité garantie grâce à une connaissance pointue de la prise en charge de ces victimes. Pareillement sur le dispositif de familles d'accueil, les participant-e-s ont dit se sentir plus en confiance avec des interlocuteurs-trices formé-e-s spécifiquement sur la problématique.

D'un autre côté, il a été observé qu'une adresse généraliste signifie une plus grande facilité d'accès à ce service. En effet, ces maisons d'accueil sont animées par des organisations connues de tous (un numéro unique serait



capable d'en faire le dispatching) et bénéficient d'un carnet d'adresses plus riche et de compétences plus diverses. En outre certains professionnel-le-s craignent un effet 'ghetto' et un risque de stigmatisation.

A) UN PROJET PILOTE

Attentifs à la pluralité des expériences de nos voisins, il nous a semblé utile de prendre le temps de la réflexion et de trouver la solution la plus adaptée au cadre belge. Toujours dans une logique de réseau, souhaitant s'appuyer sur l'expertise de différentes associations existantes et dans le souci de faire évoluer la situation au plus vite, le Réseau propose de piloter un projet de **mise en place d'un dispositif d'hébergement en réseau et demande plus des moyens pour ce dispositif d'accueil.**

Le/la chargé-e de projet engagée par le Réseau devra approcher tous les dispositifs existants (refuges, centres d'accueil, appartements supervisés, familles d'accueil) et trouver des interlocuteurs-trices institutionnel-le-s qui, sur base de volontariat, accepteraient de participer au développement d'un projet pilote pour un dispositif d'hébergement s'appuyant sur les structures existantes.

Le Réseau imagine ainsi un service de première ligne qui assurerait ensuite l'orientation des demandes pour des solutions ciblées en fonction de différents critères liés à la situation, telle que la nécessité d'éloignement de la victime. **Plus des places devront être ouvertes pour des cas de mariages forcés dans les familles d'accueil. Les partenaires du Réseau spécialisés dans l'hébergement pourront accompagner la formation de ces familles et un soutien sera offert par les pouvoirs publics.**

Après une période d'essai déterminée, ce projet pilote sera évalué et la réalisation concrète d'un tel dispositif mise en perspective.

Des mécanismes de **capitalisation des expériences** seront mis en place pour repérer les 'bonnes pratiques' et leur mise en œuvre possible.

B) L'HEBERGEMENT DES MINEUR-E-S

L'hébergement d'une victime mineure diffèrera puisqu'en Belgique la loi est très précise sur la notion de **mineur-e en danger**. Le projet pilote sur la mise en place d'un dispositif d'hébergement en réseau étudiera de façon similaire la mise en œuvre de coopération avec des institutions de prise en charge de mineur-e-s victimes de violences.

Tout comme pour l'accompagnement des victimes majeures nous souhaitons ici approfondir la possibilité d'une concertation et d'une coopération intégrée avec ces acteurs afin de créer une prise de conscience sur la nécessité d'une sensibilisation et d'une synergie toujours plus accrue des professionnel-le-s.

COLLABORATION AVEC DES PAYS TIERS

Les collaborations avec les pays d'origine des personnes à risque ou des victimes seront renforcées. En effet de nombreuses associations souhaitent pouvoir disposer de relais dans les pays d'origine mais également collaborer sur des projets ponctuels. Le but est de croiser des actions de prévention et d'accueil des cas de mariage forcé, ainsi que de sensibiliser à la base la population cible. Ce processus est déjà en marche: des missions en Turquie (2011), au Maroc (2012) et au Canada (2012) ont eu lieu. Des membres du Réseau ont été associés à ces échanges d'information et de bonnes pratiques.

LES CAS SPECIFIQUES

En raison de sa plus grande **vulnérabilité, la victime mineure** requiert un accompagnement spécifique. En Belgique les victimes mineures dépendent du Parquet et du juge de la Jeunesse. Il existe ainsi toute une série de dispositifs légaux et de services spécifiques pour leur prise en charge dans les cas de violences. Pourtant, lors des nos activités, il a été relayé de nombreuses fois que la collaboration avec des institutions de l'aide à la jeunesse nécessiterait une collaboration plus suivie dans le temps afin de pointer et travailler les carences constatées par rapport à l'approche spécifique de ces violences intrafamiliales nouvellement reconnues.

En Belgique, comme nous l'a malheureusement rappelé la rubrique 'faits divers', certaines jeunes femmes ont été victimes de crime d'honneur par refus d'un mariage forcé. En raison de la dangerosité de certaines situations, la structure d'accueil doit donc être en mesure d'assurer la **sécurité des victimes**. **Corina Ter-Nedden** expliqua à ce propos qu'il faut toujours évaluer soigneusement les risques au niveau de la famille. Ainsi, il est arrivé que **Papatya** trouve un hébergement dans une autre ville, voire un autre pays pour assurer cette sécurité ici primordiale. La question de l'analyse de la dangerosité de la situation menant à un éventuel éloignement doit être étudiée avec soin.

Comme nous tenons à le rappeler souvent, il n'y a pas un idéal-type de victime de mariage forcé mais plusieurs profils rencontrés. Beaucoup s'interrogent ainsi sur les recours possibles des **femmes sans-papiers**. Ces jeunes femmes ayant fui un mariage forcé dans leur pays d'origine ou encore les femmes en attente de régularisation car mariées depuis moins de trois ans peuvent être confrontées à des situations très problématiques. Aux dires des professionnel-le-s, la prise en charge de ces personnes devient vite une voie sans issue dans les dédales de l'administration. Ainsi le fait de ne pas posséder un titre de séjour bloque très souvent toute mesure de prise en charge de la victime.



La prise en charge de ces cas spécifiques fera l'objet d'une attention toute particulière via le projet pilote présenté plus haut. Toute possibilité de coopération entre les différents opérateurs concernés favorisant une prise en charge de toutes les victimes de mariage forcé sera mise en œuvre.



Annexes

**interventions
du colloque**





I. Latifa Drif, Réseau jeunes filles confrontées aux violences & ruptures familiales, France

Mise à l'abri et mobilisation des professionnel-le-s

LE RÉSEAU DU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL



LE PLANNING FAMILIAL 34

- Présence dans tout le département
- 100 membres
- 20 bénévoles actif/ve-s
- 28 salarié-e-s

UNE APPROCHE

- Au départ... une difficulté
- ↓ ↓ ↓ ↓ ↓
- Impulser un réseau
- ↓ ↓ ↓
- Prévention

UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE



ECOUTER AUTREMENT

Identifier la demande, mais aussi...

LE MARIAGE EST-IL IMINENT?

- projet de mariage
- mariage coutumier ou civil en France ou ailleurs.
- mariage civil, mariage coutumier consommé
- demande de contraception, avortement, certificat de virginité ou réfection d'hymen
- le cas des garçons
- des femmes sans papiers

LES DEMANDES

« J'ai compris qu'ils préparent quelque chose. J'ai vu ma mère faire un clin d'oeil à ma grand mère, le billet ils l'ont acheté... » – S. 16 ans

« Je suis partie de chez mes parents mais je veux rester à Montpellier, si je pars mon petit frère va me manquer. » – F. 19 ans

« Je souffre depuis 5 ans, j'ai besoin d'un avocat, un bon, j'en ai vu deux, ils ont rien fait. J'ai décidé d'en finir avec ça ». – P. 28 ans

ELÉMENTS DE LA PRISE EN CHARGE

- hébergement
- aide financière
- régularisation administrative
- accompagnement psychologique

- écoute / soutien
- accompagnement juridique
- accompagnement dans le projet

ECOUTER AUTREMENT

Identifier la demande, mais aussi...

HÉBERGEMENT 1^{ÈRE} DIFFICULTÉ

- Constat : insuffisances en matière d'hébergement des jeunes majeur-e-s en situation de rupture familiale.
- Des solutions existent mais une solution alternative s'est rapidement imposée.

L'HEBERGEMENT EN FAMILLE

Une solution alternative, plus adaptée aux situations que vivent ces jeunes

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

Un cadre sécurisant

↓ ↓ ↓ ↓ ↓

Agir sur l'estime de soi

UNE SOLUTION ALTERNATIVE

Premier objectif → Mise en sécurité de la personne en rupture

Deuxième objectif → Favoriser un accompagnement social pendant la durée de l'accueil

Autonomie de la personne accueillie

AXES FORTS DE LA FORMATION DES FAMILLES

- accueil, écoute, empathie, empowerment,
- aspects juridiques
- rupture, violences

ARTICULATION...

Professionnel-le-s → Accompagnement? Hébergement?

↓

Membres du réseau

Membres du réseau

DFA

↓

MFPF


↓

Aspects sociaux juridiques

J'Y AI ÉCHAPPÉ MAIS...

D. 23 ans, mars 2006 au Maroc,

- courrier au consulat en **février 2007** pour annulation
- réponse **13 avril 2007**
- avocat

- 
- **15 janvier 2009**, dossier inconnu au ministère
 - **janvier 2010**, courrier du réseau au procureur, réponse :
le dossier est dossier transcrit
 - **mai 2010**, commissariat de police enquête « J'ai toujours le noeud »

S. 21 ans

- **été 2008**, mariage civil
- **2009**, accueil au Planning Familial
- **2010**, démarches pour divorce
- **2011**, procédure en cours

LES DIFFICULTÉS

- peu de mobilisation pour la grille
- difficulté pour accompagner les jeunes qui ne sont pas scolarisé-e-s
- la sortie de la famille d'accueil
- le conflit de loyauté dans la prise de décision
- l'amalgame avec l'immigration
- la confusion avec les violences conjugales
- l'analyse culturaliste

L'ÉCOUTE

- écoute des violences
- renforcer le pouvoir de décision

Tu as le droit de dire NON, Dire NON c'est ton Droit!

UN RÉSEAU NATIONAL

Un programme de prévention développé par le Planning Familial national pour

- renforcer et ou impulser des réseaux
- développer des actions de prévention

RÉSEAU 'JEUNES FILLES CONFRONTÉES AUX VIOLENCES ET AUX RUPTURES FAMILIALES'

WWW.MARIAGEFORCE.FR

C/O PLANNING FAMILIAL 34

48 Bd RABELAIS

34000 MONTPELLIER

+31 6 75 23 08 19



II. **Christine-Sarah Jama,** **Voix de Femmes, France**

Repères pratiques pour la mise en œuvre positive d'une ligne téléphonique d'écoute des victimes de mariage forcé

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Je remercie tout particulièrement le réseau Mariage Et Migration pour l'organisation de cette journée de réflexion.

Depuis presque 15 ans, l'association française Voix de Femmes accompagne des femmes confrontées au mariage forcé, certaines étant également en danger de crime dit d'honneur. Chacune de ces violences est intrinsèquement liée à la domination masculine et renvoie à l'obsession du contrôle de la sexualité des femmes. C'est aussi l'enjeu fondamental de la liberté et de l'égalité des droits des femmes qui se joue. Dans ce contexte, comment s'assurer que les personnes exposées à un mariage contraint seront considérées comme des femmes victimes de violence à par entière, ayant besoin notamment d'une écoute, et non comme des jeunes filles en proie à un problème d'ambivalence identitaire? Quelle est la place de l'écoute dans le chemin vers l'autonomie et la liberté des personnes qui osent parler, se confier à un professionnel.

Avant de répondre à cette question, je commencerai par un historique de la ligne d'écoute.

Comment et pourquoi notre ligne téléphonique d'écoute a été mise en œuvre, quelle est son fonctionnement et son financement et la nature de l'écoute par notre équipe.

Si les victimes de cette pratique acquièrent une visibilité plus importante en Belgique, en France et dans toute l'Europe, les violences et les souffrances inhérentes au mariage forcé demeurent encore réduites à une affaire privée et familiale, ou encore à une question d'intégration. L'ethnisation, le relativisme culturel, la stigmatisation ou à l'inverse la peur de stigmatiser sont des motifs – des alibis – et d'autant plus d'obstacles, mettant à mal l'autonomie des victimes, déjà remise en cause par la baisse des moyens de prise en charge par les pouvoirs publics. Au regard de ces éléments, quelle spécificité cette ligne d'écoute apporte aux publics, au regard de leurs demandes, du type d'écoute et d'accompagnement leur étant offert?



HISTORIQUE ET FONCTIONNEMENT

Dès la fin des années 90 Voix de Femmes a proposé la création d'une ligne d'écoute nationale, un numéro vert gratuit, mais à l'époque, l'Etat ne voulait pas faire d'accueil spécifique par crainte de stigmatiser.

Finalement, l'association a ouvert sa propre ligne, financée par les pouvoirs publics. Il y a deux ans, l'Etat (le Ministère de l'immigration) a sollicité l'association afin qu'elle réalise une étude de faisabilité d'un projet appelé Cellule d'Alerte de Veille et d'Intervention, avec une ligne d'intervention ciblant le public en risque de renvoi au pays d'origine, violence qui touche les victimes de mariage forcé et de crime dit d'honneur. Ce projet avait été retenu dans le cadre du Conseil Interministériel à l'Intégration sauf que ce dernier ne s'est jamais réuni.

Pour information, il existe en France, une ligne dédiée aux violences conjugales et une ligne dédiée au viol, à la maltraitance à enfant, aux jeunes, ces plateformes nous orientent des victimes.

QUI NOUS APPELLE ?

Les victimes : des jeunes filles et des femmes essentiellement, ainsi que des garçons, leur entourage (camarade de classe, petit ami, famille). 50% des personnes qui appellent notre ligne d'écoute sont des professionnel-le-s.

ANONYMAT ET CONFIDENTIALITÉ


Nous ne demandons pas le prénom. Toutefois, si jamais la jeune fille veut nous rappeler une nouvelle fois, elle peut, selon son choix, nous donner un pseudonyme ou bien nous confier son vrai prénom ce qu'elles font généralement.

QUI RÉPOND AU PUBLIC ?

Des salariées formées, par des associations telles que le Planning Familial, l'ADRIC (agence de développement des relations interculturelles et pour la citoyenneté) à l'écoute et à l'accompagnement des femmes victimes de mariage forcé :

- une chargée d'accueil et d'accompagnement ;
- une conseillère conjugale et familiale ;
- une juriste.

Tous les mardis matin, une réunion d'équipe a lieu. La ligne est ouverte de 9h à 18h en semaine. Il est possible de rappeler les victimes en dehors de ces horaires. L'association a une amplitude horaire souple pour s'adapter, en cas de danger grave ou d'extrême urgence aux horaires des pays d'origine lorsque les consulats de France nous mobilisent.



La nature de l'écoute apportée : aide à la mise en place de stratégie, à la déculpabilisation et à l'accompagnement dans les démarches. L'association n'est pas une simple ligne d'écoute et d'orientation, elle rappelle les victimes si besoin est et les accompagne téléphoniquement dans leur démarches.

ECOUTE À PROPREMENT PARLER


La ligne d'écoute revêt une spécificité importante : les jeunes femmes appellent souvent pour la première fois. Elles affirment qu'il est important pour elles d'être écoutées par une association qui ne reçoit que des personnes ayant vécu le même type de situation. La ligne d'écoute est un outil leur donnant aussi les moyens de faire les allers-retours nécessaires à leur prise de décision, pour celles qui ne sont pas encore parties, ou de renforcer leur décision de fuir leur famille et d'acquérir leur autonomie pour les plus déterminées étant déjà parties.

Toutes expriment le besoin d'exprimer ses désirs, ses doutes, ses souffrances liées aux violences et à l'idée qu'elle ne pourra jamais réparer ce sentiment de honte et la trahison envers sa famille. Il n'est jamais trop tard pour écouter tant celles qui ont subi des viols pendant plusieurs mois que celles qui s'interrogent sur la rupture avec leur famille.

Les jeunes filles font souvent part de leur culpabilité d'avoir « désobéi » à leurs parents. On observe une alternance entre des périodes où les jeunes femmes vont mieux et d'autres où elles ne vont pas bien, certaines nous confient des états dépressifs voire des idées suicidaires tandis que d'autres sont persuadées qu'elles sont « maraboutées » ou « maudites ». Avec un accompagnement sur la durée, les victimes finissent toutefois par franchir progressivement les étapes nécessaires à leur autonomie. Il est donc essentiel de les déculpabiliser et aussi de valoriser leur volonté à être actrices de leur vie. Nous déterminons avec elles, en entretien individuel, les pistes les moins douloureuses pour elles et les plus accessibles pour échapper au mariage forcé, (soutien familial amical ou collègue de travail, mutation professionnelle...) ainsi que les obstacles qu'elles doivent prendre en compte. Le fait de parler et de réfléchir ensemble permet aux jeunes filles de trouver et construire leurs propres stratégies et ainsi de leur redonner confiance.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES DÉMARCHES

Notre ligne d'écoute permet, dans un second temps, d'accompagner les personnes dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales. Nous les informons sur leurs droits et mobilisons les professionnel-le-s dont c'est le rôle de mettre en œuvre les législations ou certains dispositifs. La majorité des démarches se fait par téléphone ou mail. Voix de Femmes ne fait pas



déplacer une jeune femme ayant besoin d'un hébergement si nous pouvons recueillir par téléphone les éléments nécessaires pour établir un rapport de situation que nous transmettrons aux foyers d'hébergement de toute la France le cas échéant.

Les demandes concernent les thématiques suivantes : demande d'hébergement, en urgence ou longue durée, souvent hors département, annulation de mariage, information préoccupante ou signalement judiciaire d'enfant en danger ; Interdiction de sortie de territoire, rapatriement...

L'association met systématiquement en lien les victimes avec un professionnel de secteur (assistante sociale, conseiller en mission locale). D'abord parce qu'il s'agit du cadre réglementaire mais aussi pour mutualiser les moyens afin d'optimiser les chances d'obtenir un hébergement par exemple.

Notons que l'avantage **d'une ligne de téléphone**, est justement de pouvoir écouter et soutenir des femmes **de toute la France y compris**, dans une certaine mesure, celles retenues dans le pays d'origine. La prise en charge globale c'est en effet aussi accorder une écoute à celle retenue dans les pays d'origine, toutes n'ont pas eu la chance de revenir en France comme notre fondatrice.

VIOLENCE À PART ENTIÈRE, VIOLENCE SPÉCIFIQUE OU LES DEUX ?

Les personnes recrutées pour cette ligne téléphonique sont formées selon le principe suivant : les femmes appelant Voix de Femmes étant en proie à la violence, en l'occurrence celle du mariage forcé, elles doivent être considérées et écoutées comme des femmes victimes de violences à part entière, d'autre part, et cela non sans paradoxe, le mariage forcé étant une violence spécifique dont l'élément clé est le **conflit de loyauté**. Il est également essentiel de mesurer le fait que cette violence engendre d'autres violences spécifiques en lien avec un envoi forcé au pays d'origine (avortement forcé, séquestration, déscolarisation, crime dit d'honneur...) que les écoutantes connaissent et en mesurent les risques ce qui permet d'aider et de mieux collaborer avec les autorités chargées de la Protection des victimes, comme le BPMF (bureau de la protection des mineurs et de la famille). Pour finir, il est utile de connaître **le contexte dit culturel**, pour mieux repérer le danger du mariage forcé.

ECOUTE DES PERSONNES EN DANGER DE MARIAGE FORCÉ : QUELQUES REPÈRES

Une victime de mariage forcé, comme toute victime de violence a besoin d'être et de se sentir en sécurité pendant tout l'entretien. Lui rappeler les objectifs de l'association, en l'occurrence la lutte contre le mariage forcé et le crime dit d'honneur, la rassure mais il est surtout important qu'elle soit crue et qu'elle ne soit pas jugée.

Croire une personne signifie que sa parole sera respectée, que tout ce qu'elle dit sera pris en considération sans aucun jugement et réajustement avec ses propres normes. Par exemple, si la jeune femme affirme « J'ai signé l'acte de mariage parce qu'on m'a marabouté », il convient de ne pas minimiser ces propos et de les analyser comme une preuve supplémentaire qu'elle n'a pas consenti au mariage mais cédé.


Quel est l'intérêt pour une jeune femme de mentir, sachant que sur le terrain nous rencontrons exclusivement des jeunes qui sacrifient leur choix personnels y compris amoureux, par peur de perdre leur famille et que les autres, la quasi-totalité souhaite ne pas être mariée tout en restant dans la famille, ou sinon en bon terme avec elle pour celles qui vivent déjà seules ? Toute femme qui appelle sait qu'elle risque, pendant un moment d'être reniée par sa famille ou de devoir rompre les liens familiaux. Donc à part se retrouver seule, elle n'a rien à gagner à « raconter qu'elle est en danger de mariage forcé » à part, quand même et ce n'est pas rien, obtenir sa liberté.

Ecouter c'est aussi oser demander à la personne de définir ses priorités dans sa demande d'aide et de bien définir sa demande et ses attentes compte-tenu de la réalité

Par exemple, si une jeune femme nous dit, « Je vais me marier pour ne pas couper les liens et après je divorce » l'écotante lui explique que la question de la rupture familiale se pose aussi après un mariage déjà conclu puisque des jeunes femmes sont menacées par leur famille et/ou le mari si elles osent évoquer le divorce.

Nous leur expliquons notre cadre d'intervention, y compris nos limites en termes d'action, par exemple, il nous arrive de leur conseiller vivement de ne pas se rendre en vacances au pays si elles savent que c'est pour leur mariage car, l'association non seulement ne sera pas en mesure de les rapatrier mais aussi parce qu'elle risque le viol.

Ne pas hésiter à nommer explicitement le type de violence exercées en des termes juridiques : par exemple, n'ayez pas peur de parler de viol surtout si l'interlocuteur que vous avez au téléphone n'est pas la victime mais vous



sollicite à son sujet et qu'il, consciemment ou pas, ne mesure pas pleinement la réalité des faits en l'occurrence que la victime est en danger ou a déjà été violée, par exemple il peut utiliser le terme rapport sexuel, vous pouvez lui poser la question « vous voulez dire viol ? ».

CE QU'IL CONVIENT D'ÉVITER...

Bannir les mots exprimant la pitié ou le jugement moral « vos parents confondent religion et tradition », « Votre mari n'est pas un vrai homme sinon il aurait choisi une femme libre », « Ma pauvre, mesquina (en arabe) ça ne devrait plus arriver... », « C'est vraiment pas de chance qu'en plus les policiers vous aient reçu comme ça », « Votre famille vit dans le pêché »,...

Il convient au contraire de condamner les actes du mari ou de la famille et ne pas de les juger eux mais ce qu'ils ont fait en ce que cela a eu comme conséquences sur la victime en terme de souffrances.

« Avez-vous bien dit non à vos parents ? » Dans le cadre d'une écoute au téléphone, Cette question est contre-productive. Elle peut sous-entendre que cela serait de la faute de la victime si elle a été mariée de force. Seule la victime sait ce qu'elle a vécu, ce qu'elle a ressenti, qu'elle ait dit non une ou plusieurs fois, ou qu'elle n'ait pas réussi à le faire (parce que par exemple, elle n'a jamais osé dire non à son père ou même le regarder dans les yeux) est plutôt la preuve que le non-consentement de cette jeune femme n'est pas respecté. Le plus important est qu'au moment où elle appelle, elle a trouvé la force de vous appeler pour en parler.

MISSION DES ÉCOUTANTES : C'EST AUSSI CONNAITRE ET, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LEVER LES FREINS À LA PRISE EN CHARGE GLOBALE DES VICTIMES

UNE VIOLENCE SPÉCIFIQUE, OU UN REGARD SPÉCIFIQUE SUR LES VICTIMES ? LES CRAINTES DES VICTIMES

Ne pas oublier le conditionnement dès la plus tendre enfance. La majorité des jeunes filles ont reçu une éducation où le respect des aînées et l'obéissance absolu aux parents, en particulier le père, est inculquée depuis leur plus tendre enfance. Partagées entre leur désir de liberté et l'amour qu'elles portent à leur parents, elles vivent un conflit de loyauté douloureux, outre la crainte des représailles familiale, c'est d'abord la peur de la rupture familiale qui empêchent la victime de se révolter. J'ai reçu ainsi le mail suivant « Je redoutais ce qui allais m'arriver en partant là-bas mais j'y suis tout de même

allée car je m'étais déjà arrangé une fois pour ne pas partir, mais je n'avais pas d'excuse pour cette année, et de plus ma famille me manquait».

Peur qu'on les oblige à porter plainte pour mettre leurs parents en prison. Les chargées d'accompagnement ne les informent pas systématiquement du droit de porter plainte, et si elle le font, elles précisent que ce n'est pas une obligation mais une possibilité. Rare sont les jeunes femmes qui portent plainte contre leur famille en amont comme en aval du mariage forcé excepté dans des cas d'autres violences intra-familiales exercées pour les contraindre. Autrement dit, elles ne vont pas au commissariat pour des claques.


Dans le cas du mariage forcé, les jeunes femmes ne portent pas plainte par peur de jeter la honte sur la famille. Celles qui ont réussi à s'enfuir, ont déjà réussi à sortir du conflit de loyauté, mais de là à porter plainte... En revanche, celles en danger de crime dit d'honneur portent davantage plainte car c'est très généralement suite à des menaces à l'encontre de leur petit ami qu'elles finissent par réagir ; que ce soit leur famille ou leur petit ami, c'est rarement leur propre personne qu'elle protège.

Des freins supplémentaires viennent des professionnel-le-s. Il convient de ne pas les sous-estimer car ces freins entravent les stratégies de résistance des femmes et l'application de la loi en leur faveur : le sexisme, le racisme et l'ethnicisation.

IDÉES-REÇUES DES PROFESSIONNEL-LE-S

Des travailleurs sociaux agissent parfois en croyant bien faire car ils ont peur de se mêler de la culture/religion. « Je vous rassure, elle est toujours vierge ». Ainsi, là où l'intervention de l'action sociale, de la protection de l'enfance ou de la Justice sont impératives, certains tendent à poser un diagnostic culturel dont le point culminant est la médiation familiale ou religieuse. Exemple de Sabah de Saint-Gratien.

Quand un imam est contre le mariage forcé, ça ne suffit pas. La dernière jeune femme que nous avons reçue qui a fait appeler à un imam afin qu'il tente de convaincre ses parents du caractère illicite du mariage forcé, eh bien la famille a fait semblant d'être d'accord avec lui. La jeune fille n'a donc pas eu d'autre choix que de s'enfuir, puis le père et un frère ont harcelé l'imam pour savoir où il cachait leur fille alors que c'était VDF qui l'avait protégée dans un foyer. Nous avons été en lien avec cette jeune femme, de sa fuite de chez elle jusqu'au premier foyer puis au second, sans presque jamais la voir mais en la soutenant, en la rassurant que les éducateurs du foyer ne la renverraient pas chez ses parents ce qu'elle redoutait le plus.



Voix de Femmes observe également une **ethnicisation** des réponses de certains professionnel-le-s et institutionnels. Leur positionnement est en effet loin d'être clair face à la demande d'émancipation des femmes. Il arrive souvent que le médiateur se range du côté des parents. De « c'est trop complexe » à « c'est un problème de conflit de civilisation », tout un faisceau d'alibis liés au **relativisme culturel** et à la **peur de la stigmatisation** ou le **souci de préservation à tout prix du lien familial**, engendrent une double discrimination sexiste et raciste. *Voix de Femmes* a ainsi reçu une mineure d'origine pakistanaise. Menacée d'un mariage forcé, nous l'avions orientée, comme l'exige le droit de la protection de l'enfance en danger, au Tribunal où elle avait confié ses craintes auprès d'un éducateur. Quelques jours plus tard, sa mère, qui n'acceptait pas qu'elle refuse le mariage, a tenté de se suicider en s'immolant, et ce devant la jeune fille. Se sentant coupable, elle est retournée au tribunal pour dire que « tout s'était arrangé ». A l'approche des vacances (et du mariage forcé), étant majeure, elle a de nouveau sollicité une protection, dite jeune majeure, mais l'éducateur a refusé « Elle n'aurait pas changé d'avis et puis vous savez, ces problèmes de choc des cultures, c'est complexe ». Pourtant, la **rétractation** d'une personne nous paraît *plutôt* un signal d'alerte de sa souffrance et l'expression même de sa liberté, plutôt qu'une profonde ambivalence identitaire.

DES VICTIMES À UNE APPARTENANCE À UNE CULTURE

La méconnaissance des références et des repères culturels et religieux, ainsi que de leur propre construction identitaire, culpabilise aussi les victimes de mariages forcés, alors qu'elles ont besoin d'une écoute empathique. Il arrive qu'on les renvoie à "leur" culture d'origine, perçue comme immuable, alors qu'elles attendent d'être soutenues dans leur démarche individuelle d'émancipation. Le choix de refuser le mariage, quand il est posé en terme de conflit de culture, est trop souvent présenté comme celui d'une femme occidentalisée ayant trahi sa culture d'origine. Bien que leur construction identitaire se conjugue avec la culture européenne, elles sont renvoyées à une identité stéréotypée et figée de la femme arabe, musulmane et/ou immigrée. Leur décision de refuser un mariage forcé est rarement perçue comme celle d'une femme revendiquant sa liberté.

Ne pas les assigner d'office à une culture, que ce soit pour affirmer que c'est la culture qui les opprime ou, soit pour refuser de reconnaître que c'est également grâce à leur propre réinterprétation de la culture qu'elle peuvent s'émanciper.

RÔLE DES ÉCOUTANTES VIS-À-VIS DES PROFESSIONNEL-LE-S

Apporter des éléments de connaissance sur la culture, et ce dans une perspective universaliste pour que : La violence du mariage forcé ne soit pas considérée comme faisant partie de « la » culture. Mais comme une violence et une injustice, une atteinte à l'intégrité, un risque de viol, qui n'est pas l'apanage d'une culture particulière. Les personnels de police et de gendarmerie sont souvent étonnés d'apprendre que le droit du pays d'origine ou même la religion exige le consentement au mariage, il se sentent alors mieux armés pour faire taire les agresseurs d'une part et soutenir les victimes. Il reste encore des progrès à faire pour qualifier les infractions en amont du mariage forcé car ils ne pensent pas toujours à la bonne infraction pour qualifier des violences (exemple du policier de Saint-Denis)

Décrypter le contexte du mariage forcé, avec le professionnel qui appelle, pour mieux repérer les signaux d'alerte « culturels » de ce mariage : demande d'un certificat de la virginité par exemple, le partage de la Kola...

Lutter contre les postures contre-productives du type « ici on est En France, c'est quand même nos valeurs qui s'appliquent ». Une affirmation condescendante, du type « seul le mariage civil compte sur le territoire français ! » peut être interprétée par la jeune femme comme une négation de ce qui lui arrive, à savoir les conséquences d'un mariage coutumier qui, même s'il n'est pas reconnu par la loi, est hélas cependant bien réel. Cette affirmation peut également sous-entendre que « tant que le mariage forcé n'a pas lieu en France... ce n'est pas si grave... si les parents marient leur filles au pays » comme me le faisait remarquer si justement une collègue de l'association Elele. Tandis que demander au téléphone à une jeune fille originaire d'Afrique de l'Ouest par exemple si sa famille a fait le partage de la kola (cérémonie qui, en Afrique sub-saharienne scelle le mariage) est plus respectueux de sa personne et de sa réalité : c'est ce mariage coutumier qui a engendré le viol et c'est concernant le viol qu'elle a besoin d'information, en particulier sur la plainte.

ENGAGEMENT DES ÉCOUTANTES EN FAVEUR DES VICTIMES

Déconstruire l'inversion de culpabilité dans laquelle la famille, et parfois le professionnel, a mis la victime : en aucun cas la jeune fille n'est responsable des agissements de sa famille : pressions, chantage, violences.

Les victimes sont confrontées à une double injonction engendrant une inversion de responsabilité, très culpabilisante pour elles. Celle de la famille qui affirme : « Accepte le mariage, tu nous prouveras que tu es une vraie sénégalaise ». Celle du professionnel : « Si vous voulez vraiment vous émanciper, vous n'avez qu'à porter plainte contre vos parents » a ainsi affirmé un tra-



vaille social, refusant en conséquence une demande d'aide alors que sa fonction aurait dû le conduire à soutenir la personne pour la protéger du risque imminent de viol.

Une fois la première écoute apportée, Voix de Femmes se met en lien avec le professionnel susceptible d'apporter un soutien à la jeune femme, si cette dernière le souhaite.


Voix de Femmes rappelle la victime pour s'assurer qu'elle a bel et bien été protégée. Il ne s'agit pas de faire à sa place, mais s'assurer que la loi a été respectée.

L'association s'assure également que le travailleur social vers qui l'écoutante a orienté la jeune femme sera de son côté. Si la jeune femme a déjà sollicité un professionnel et qu'elle nous informe qu'il souhaite convoquer ses parents, nous prenons le soin de l'appeler pour lui exposer le risque que les parents précipitent le renvoi au pays de la jeune femme si ils apprennent qu'elle s'est confiée. Cela est arrivé à plusieurs jeunes femmes depuis le début de l'année. Certaines avaient appelé l'un des numéros spécifiques pour les jeunes ou les mineures en danger.

Malheureusement, l'écoutant de ce numéro vert avait mobilisé l'assistante sociale de quartier sans avertir cette dernière de ne pas convoquer les parents et sans vérifier que la jeune fille avait déjà contacté une assistante sociale scolaire par exemple, avec qui elle mettait doucement en place une stratégie pour quitter sa famille.

Voix de Femmes forme les plateformes d'écoute nationales, force est de constater que les aspects juridiques, culturels et religieux sont d'emblée évoqués, par les écoutants, parfois ce sont les victimes qui nous disent qu'on leur a suggéré de porter plainte alors qu'elles ne sont pas encore mariées et qu'elles culpabilisent. La compréhension des enjeux juridiques ou culturel est certes essentielle pour poser les jalons d'un accompagnement qui soulève des dimensions multiples et fait intervenir des acteurs sociaux divers, mais il convient de replacer l'ensemble dans la problématique de fond de toute jeune femme qui y est confrontée : quelle écoute, que ce soit une première écoute, ou un accompagnement téléphonique dans les démarches, apporter à une personne, dans un contexte de violence pression morale ou violence psychologique impliquant sinon une rupture familiale, au moins une prise de distance avec la famille ?

Notre ligne d'écoute est-elle indispensable, une association ou un organisme généraliste pourrait-il apporter le même type d'écoute ou d'accompagnement ?



D'emblée, je serai tenté de dire oui, si je pense à un conseiller en Mission Locale, qui un jour m'avait appelé pour une jeune femme pour laquelle il avait été d'un remarquable soutien au point que je lui dise « Mais pourquoi avez-vous appelez, si tout le monde travaillait comme vous, on fermerait et tout irait bien », mais je suis un homme m'avait-il dit ? « Certes, mais il n'empêche que c'est à vous que cette jeune femme a confié cette souffrance qu'elle vit depuis des mois et que vous lui avez trouvé un hébergement, donner la pilule du lendemain »... j'ai oublié de vous dire que ce professionnel avait été formé à l'accueil des femmes victimes de violences et qu'il travaillait auparavant dans un foyer pour enfants maltraités.

Aujourd'hui, la formation initiale et continue des professionnel-le-s à l'accueil, à l'écoute et à la prise en charge des victimes de violences est très insuffisante en France et la mise en œuvre de formations généralisée sur tout le territoire français débute à peine. Notons également qu'en France, la ligne d'écoute « Violences Conjugales » offre une première écoute, mais elle n'assure pas un suivi dans les démarches, elle ne règle pas les spécificités en lien avec le mariage forcé. Elle est toutefois un lieu d'orientation indispensable complémentaire de l'action des associations spécialisées et des travailleurs sociaux généralistes. L'avantage d'une ligne spécifique est qu'elle est repérée par les victimes qui, de fait s'autorisent à appeler. Je peux comprendre qu'il ya ait des réticences à mettre ne place une ligne pour un nombre de victimes dont on ne connaît pas le nombre, mais que ce soit une ligne téléphonique d'une association nationale comme Voix de Femmes, ou bien l'Etat, comme on l'a vu pour la FMU, le plus important est que cela profite aux victimes, et qu'elles soient écoutées et accompagnées par des personnes formées. La force d'une association spécialisée c'est qu'elle travaille non seulement sur le terrain mais aussi en partenariat avec les pouvoirs publics et qu'elle peut donc faire remonter, grâce à sa connaissance du public, les besoins des Femmes et obtenir des évolutions juridiques.



III. Kay Sweet, Forced Marriage Unit, UK

Foreign & Commonwealth Office

WHAT IS FORCED MARRIAGE?

"A marriage in which one or both spouses do not (or, in the case of some adults with learning or physical disabilities, cannot) **consent** to the marriage and **duress** is involved. Duress can include physical, psychological, financial, sexual and emotional pressure"

*Multi-Agency Practice Guidelines:
Handling Cases of Forced Marriage
(June 2009)*

FMU: HISTORY

- **2000:** UK Government sets up Community Liaison Office (CLU) based in the Foreign & Commonwealth Office
- **2005:** CLU becomes Forced Marriage Unit (FMU)
- **2007:** Forced Marriage (Civil Protection) Act comes into force November 2008
- **2008:** Multi-Agency Statutory Guidance on Forced Marriage is published
- **2010:** Forced Marriage and Learning Disabilities: Multi-Agency Practice Guidelines published

SCALE OF THE PROBLEM (2010)

- **1735** instances where the FMU have given advice or support related to a possible forced marriage;
- **86%** involved female victims and **14%** involved male victims;
- Countries of origin: Pakistan (**52%**), Bangladesh (**10.3%**), India (**8.6%**), Turkey (**1.7%**), Iran (**1.3%**), Iraq (**1.2%**), Afghanistan (**1%**), other known countries (**9.3%**). **14.6%** of cases solely linked to the UK or of unknown origin;
- **70** instances (4%) involving those with disabilities (50 with learning disabilities, 17 with physical disabilities and 3 with both) were brought to the FMU's attention;
- **36** instances (2%) involved victims who identified as LGBT;
- **480** cases of forced marriage, including both assistance and immigration cases, where active assistance was given by the FMU (240 assistance, 240 reluctant sponsors).



FMU'S RESPONSE

Forced Marriage Unit (FMU)

- co-ordinates Government response;
- raises awareness;
- runs a helpline;
- co-ordinates overseas rescues and repatriations;
- assists in immigration related cases

Forced Marriage Protection Orders (FMPOs): court order that can contain any appropriate measure to protect someone from potential or actual forced marriage.

INTERNAL (UK) RESPONSE

- Assure confidentiality;
- Provide support, information and contacts (lawyers, social services, refugees, counsellors, voluntary organisations);
- Work with police, social workers, teachers, welfare officers, health professionals and others in UK to protect people at risk;
- Arrange safe accommodation;
- Provide information on options and services after a forced marriage;
- Work with UK Border Agency to prevent entry clearance or have individuals removed from the UK.

MULTI-AGENCY PRACTICE GUIDELINES (2009)

- Police, Social Care, Health, Education and Housing Professionals;
- Best practice guidance: UK & overseas, including legal remedies. Detailed step-by-step guidance for each practitioner field;
- E-Learning course for practitioners, with field-specific content;
- Forced Marriage & Learning Disabilities: published 3 December.

STATUTORY GUIDANCE (2008):

- Senior Management Commitment;
- Defined Roles & Responsibilities;
- Clear Lines of Accountability;
- Staff Training & Awareness Raising;
- Signposting Practice Guidelines;
- Monitoring and Evaluation;
- Record Keeping;
- Risk Assessment – on-going/links;
- Confidentiality;

- 
- Victim-centred Approach;
 - Danger of Family Mediation;
 - Agency-specific requirements.

EXTERNAL (OVERSEAS) RESPONSE

- Liaise with Embassies/High Commissions and NGOs overseas;
- Speak to individuals alone;
- Help them get to High Commission/Embassy;
- Arrange safe accommodation;
- Organise rescues and repatriations;
- Organise emergency flights and travel documents with safe pick-up and transport to and from the airport;
- Raise awareness, both with communities and Governments.

KAY SWEET, FORCED MARRIAGE UNIT

FIND OUT MORE: WWW.FCO.GOV.UK/FORCEDMARRIAGE

(+44)(0)20 7008 0151 (9AM-5PM)

(+44)(0)20 7008 1500 (OUT OF HOURS)

FMU@FCO.GOV.UK

WWW.FMELEARNING.CO.UK



IV. Corinna Ter-Nedden, Papatya, Germany


Anonymous shelter and crisis intervention unit for young females from migrant families

I will start with two apologies: 1) since my speaking time here is limited I will not stress subjects of discrimination of minorities or general human rights issues which always are present if you talk about forced marriage. I will try to stay very pragmatic and close to the actual work at the shelter. 2) normally I speak more freely, but since this has to be translated I will have to stick to my notes and read a text to you.

I am working as a psychologist at PAPTAYA, a shelter for runaway girls and young women with a migrant background in Berlin. We take in girls from families mostly of Turkish, Arab of Ex-Yugoslavian origin at a secret address in close cooperation with the Jugendnotdienst Berlin, which is the generalist, around the clock crisis center for young people of the Berlin government and acts as our outside front. The Turkish/Kurdish community is the far biggest migrant group in Berlin, about 200.000 people.

- room for up to 8 girls and young women
- aged 13 – 21 years
- all-female staff provides support and care around the clock
- immediate intake possible
- intercultural team (Turkish/Kurdish/German)
- about 60 intakes every year
- average stay about 6 weeks
- founded 1986, about 1500 girls were supported up to now
- organized by an NGO, financed mainly by the Berlin Senate administration for youth

We have room for 8 girls and young women at a time. They are 13 to 21 years old. We support them around the clock with a team of women of Turkish, Kurdish and German background. 9 women share 6 posts. The girls can be taken in immediately. They can come to the Jugendnotdienst and the colleagues will bring them to our shelter. They and the local police are the only ones that know our address. We have about 60 intakes every year, average time of stay is 6 weeks. It can differ from some hours to months. We started



to work in 1986 – so we have seen more than 1500 cases. We are a small NGO financed by the city of Berlin.

And, most important: !!!PROTECTED/SECRET ADDRESS!!! and telephone number in cooperation with the Jugendnotdienst Berlin. The secrecy of our address is our core quality and reason why Papatya was established.

ORIGIN: PROBLEMS AT THE GENERALIST JUGENDNOTDIENST...


In the eighties the Jugendnotdienst was confronted with a growing number of girls from mainly Turkish and Kurdish families, who ran away. The Jugendnotdienst then was the central Berlin place where young people in need could turn to and where the police brought young people they found in the streets. The accommodation there was for both girls and boys. Staying in an institution where also boys were, increased the family conflicts for the girls. Since the address of the Jugendnotdienst was well-known, the families came and dragged the girls home. When the staff tried to intervene, they were threatened. After there had been an incidence where staff was confronted with a pistol, the Berlin government decided that there had to come a specialist shelter.

RULES

- mobile phones are prohibited for the duration of the stay;
- telephone calls only after consideration with the staff;
- permit to go out only in the afternoon;
- regular daily routine with shared meals, regular morning and bedtimes.

The setting is accommodating the families' morale values and suited to calm down their fears

Papatya has strict rules the girls have to agree upon. Mobile phones are prohibited for the duration of the stay since they can be tracked and since the team wants to control who can contact the girls. Girls can telephone out but have to tell the team with whom. They can go out only in the afternoon and have to meet friends in a distance to Papatya. There is a daily, a little bit family-like routine with shared meals and regular morning and bedtimes. This setting with only women staff and limited freedom to go out is suited as well to the girls needs who often have been controlled by the family very closely and are not used to take decisions of their own, as to the families' fears, that



their daughter will become a whore, if not controlled. In some cases this helps to de-escalate conflicts.

SEGMENT OF GIRLS AT PAPTATYA

- Girls who have to flee and who have the possibility to do so;
- Girls and young women who have grown up mostly in Germany;
- Contexts of family violence, "multi-problem-families".

In Berlin there is another shelter only for girls with an open address. Also there are a lot of girls from immigrant families. To Papatya come those high-risk cases where the girls fear to be punished severely if their family finds them or who even fear to be murdered. Their situation at home is that bad, that they see no other solution than to run away. They have to flee and they manage to flee. We think, that there is a big dark field of girls, who do not dare to flee although they are in similar situations.

INTERCULTURAL INTERNET-COUNSELLING

- since April 2004
- 3 years financed as a model project by

To reach out to them we successfully established an e-mail-counselling line. For lack of time I will not go into detail, but want to point out very shortly that this proves to be an effective method for girls who are never allowed to go out alone and who are controlled a lot and therefore can not turn to an advice centre.

Advantages of Internet-Counselling

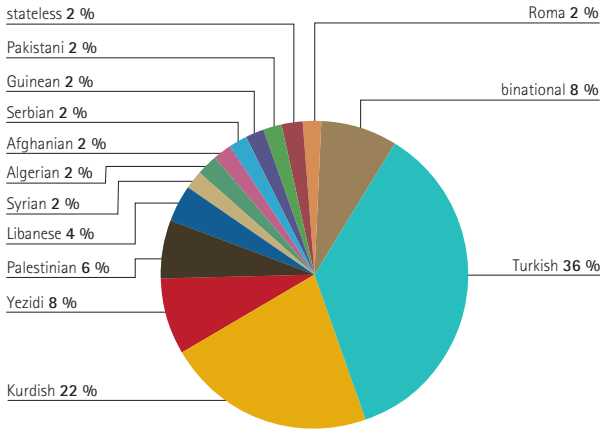
- Easily accessible
- High level of anonymity
- Self-determination of time and rate of contacts

For many the internet is easy accessible, it offers a high level of anonymity and the girls can determine themselves about the time and the rate of contacts. Often they write in the middle of the night when the family is asleep.

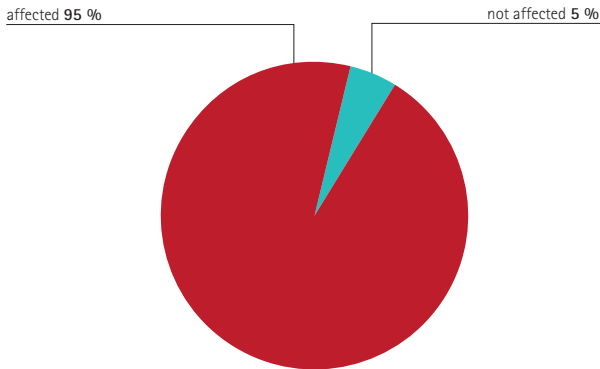
At Papatya we see mostly girls who have grown up in Germany although their story of migration differs: Some are refugees themselves, others daughters or grand-daughters of migrant workers (third generation). Most of them come from so-called multi-problem families with a lack of income and education, often unemployed with sick mothers, violent and sometimes alcoholic fathers and criminal brothers. Often their parents were married by force.



ETHNIC ORIGIN (2010)




Their families come from a range of ethnic backgrounds by now, also from binational families. You can see the background from 2010's intakes.



Physical abuse is normal to them. They only name it violence if they have suffered injuries. About one-fifth to a quarter has also been sexually abused, which may bring them into a tragic situation when confronted with an arranged marriage, where they fear it might be discovered they are not a virgin anymore.

INTAKE PROCEDURE

- phone call with the girl;
- she has to feel at risk and to agree on the rules;

- 
- the stay is voluntary;
 - if she is a minor, youth social services have to be contacted immediately after intake and parents have to be informed;
 - excluded are girls who take drugs, work in prostitution or have been away from home a long time already.

Their stay with Papatya is always voluntarily. Since they can not have a look before the intake, they have to decide after a phonecall with someone from the team. They have to agree on the rules. If they are minor, youth social services have to be contacted immediately, if they are not open, the Jugendnotdienst takes the legal responsibility. The parents have to be informed, that their child has been taken into care – without address. We exclude girls who have taken drugs, who work in prostitution or who have been a long time away from home already.

TYPICAL ESCALATION SCENARIOS

- The girl fears or faces forced marriage;
- The family discovers or suspects contact with a boy.

Mostly the family conflicts have been lingering on a long time already. We always ask, why a girl runs away at this particular day. There are typical scenarios:

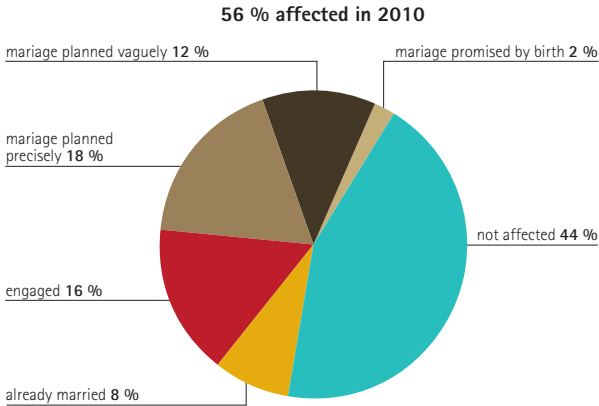
1. The girl fears or faces forced marriage. A forced marriage destroys all hopes she may have had for a more self-determinant future and often is the last drop which forces her to leave.
2. The family discovers or suspects contact with a boy and threatens to take severe counter-measures – for example: to bring the girl to the country of origin, to take her out of education or even to marry her out quickly before she can jeopardize the family's reputation in the community.

FORCED MARRIAGE

Forced marriage is an important issue. Over the years the rate of girls affected differs between 30 and 70% at Papatya, last year's rate you can see in the powerpoint. There are different forms: Only a minority is already married. "Marriage planned precisely" means that either the date or the husband already have been chosen, "marriage planned vaguely" means that the girl knows that she will not be able to choose her husband but that no concrete

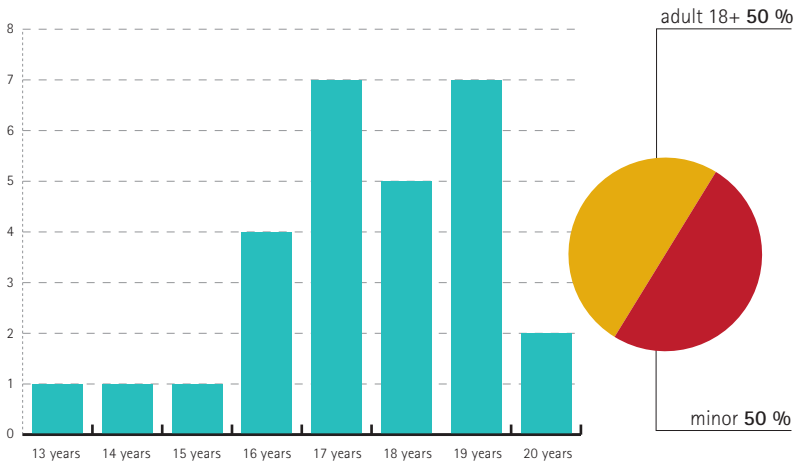



preparations for marriage have been taken by now. Very often the to-be-husband is a cousin or another family member.



AGE /FORCED MARRIAGE

There is a clear peak of girls between 18 and 21. This is because off age they can get legally married. This often provides the only opportunity for immigration which is left to relatives in the country of origin. It is very important for us to be able to take these young adults in too. Their problems do not differ from those of the younger ones. At women's shelters they often are misplaced because they were never allowed to take care of themselves and need





a much closer support at least in the beginning than women's shelters can offer.

But half of the girls are younger than 18 – forced marriage is a child care issue too. They have to fear religious or social marriages which can have the same consequences (moving to the family of the husband, wedding night) as the legal ones.

HONOUR RELATED VIOLENCE


- during the eighties: no concepts, no models – just learning from mistakes;
- since 1997 international projects in EU programs and contextualization of the work in terms of honour related violence – which is identified and denounced by the United Nations as a human rights issue since 2000

When we started our work there were no concepts or models. The expectation of the Berlin government was, that a specialist shelter might be needed for about 10 years – then integration would have been achieved and the girls could blend in the "normal" youth support system. This may be true for some girls from migrant families, but the high-risk cases are still existent. After about 10 years we successfully applied for an EU project the first time in the Daphne program against violence against women and children. We realized that all immigration countries faced similar problems and that we were unique even at European level. And we found the language to describe the specialty of our work and to put it in a more global context. In the big majority of cases we are confronted with honour-related violence, which first was addressed by the United Nations as a human rights issue in 2000. Forced marriage must be seen as one form of HRV. At present we are again busy in three European transnational projects. To describe the concept of HRV would take me at least another 20 minutes, so I will just cite 2 statements of girls at Papatya, which emphasize important aspects.

GIRLS ABOUT HONOUR

«Honour is what you have between your legs, virginity. If the honour is destroyed, you have to kill the person, who destroyed it to re-establish honour. If you run away, you are no virgin anymore automatically, because then you do have your freedom. They do not know what you are doing.»

She stresses the aspect, which I call "social virginity" in comparison to sexual virginity: If she cannot be observed by the family, the suggestion is, that she will immediately have contact with males. Behind this are assumptions about female insatiable sexuality which puts the order of the society at risk and causes chaos.



«Because I ran away they can not go around proudly anymore. It should be a shame for them. Honour is kept, if other people, outside the family, are talking about us as a good family.»

And here is another aspect of the honour codes: They protect the status of the family which is not only endangered through actions, but also through rumours that might be triggered. And if a girl is seen with a boy or seems not to be controlled by her family this is a breach of honour codes and the status is at risk.

NEED FOR SPECIALISED PROTECTION

Resulting from the meaning of family honour and the connected gender roles for girls and women, especially

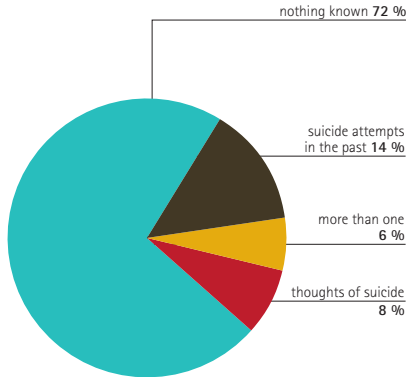
- The meaning of (social) virginity;
- the influence the family takes on choice of a partner;
- prohibition to live alone and separate from the family as a young woman.

Whatever the problem in the family may be: Bringing family problems out into the open can get extremely dangerous for the girl, if the family notices about it. So counselling should offer anonymity and if the girl wants to leave, safety has to be provided. A safe place is central to all interventions to give her the freedom to decide about her future.

Example: «Two weeks ago we took in 16-year old Serpil from a youth psychiatric ward from another German city. She comes from an Arab family and has a past of severe, horrible beating,s starting early in her life, and attempts to marry her by force. She claims, her father and uncles killed a cousin of her back in the country of origin. She shows symptoms of traumatization and depression and has tried to commit suicide in the past. At the clinic, she refused to eat or drink and could not sleep at night, because she was that afraid. She was referred to us with a big bottle of sleeping pills. Already the first night she decided to try without them and was able to sleep, because she said, she felt safe at last. After talking a lot with the other girls she started to eat and drink again. Of course her problems will not vanish and probably she will need psychotherapeutic treatment, but safety is the first step.»

ATTEMPTS OF SUICIDE

A short look at suicide attempts in the past or suicidal thoughts may show how desperate the situation at home for the girls has felt. About a quarter has already tried to commit suicide.



WHAT MAKES CASES DIFFERENT FROM OTHERS?

- Possibly very big families where a great number of people feel affected and get involved– also transnationally
- Escape = Break of Honour with consequences for the status of all family members
- Sanctions against the girl are seen as legitimated self•defense
- She cannot hope for solidarity by family/community members and often deals with feelings of guilt
- She can be abducted to the country of origin
- Often the danger lasts for years

In 25 years we had the chance to make a lot of mistakes but also had the time to learn from them. I will raise the main issues we came about.

LEARNING FROM MISTAKES

- All violence, wherever it occurs, has a cultural background – but culture is only one aspect. Every girl has to be seen individually and in the specific context of her family;
- Over-protecting the girls: taking all the responsibility;
- Over-estimating the parents/families capacity and intention to change;
- Under-estimating the dictatorship of honour codes;
- Under-estimating the ambivalence of the girls and the hardship a break with the family brings to them.



Even if victims of forced marriage and HRV share some aspects of their situation and desperately need special arrangements for their safety: Every girl is an individual and the context of her family is specific.

All violence, where ever it occurs, has a cultural background – but culture is only one aspect.

Knowledge about cultural backgrounds and language skills are important, but our task is to understand the situation of each girl individually and to look with her for the solution she is able to live with. If we want the girl's room to maneuver, her own freedom to act, to expand, we cannot reduce her problems to culture alone.


SHARING RESPONSIBILITY

We were much to patronizing in the beginning and the girls gratefully shifted all responsibility for their safety on us. In our first year we tried to minimize any risk and seldom did allow the girls to go out alone, which led to a lot of little fights with them. Now we let them go out in the afternoon and tell them: The first one responsible for your safety are you yourself. We guarantee you a safe place inside, but if you go out, you are the expert on calculating the risks. The girls have to learn to manage their own safety.

OVER-ESTIMATING THE PARENTS/FAMILIES CAPACITY AND INTENTION TO CHANGE AND UNDER-ESTIMATING THE DICTATORSHIP OF HONOUR CODES

We started with a concept of mediation of family conflicts but soon had to learn that under the pressure of the situation, the parents made promises, they were not willing or able to keep. So we were responsible for one 15 year old girl, who went home after her parents promised to cancel her forced marriage with a cousin in Turkey. After some face to face talks at the Youth Social Services they even signed a written contract, that she would not have to marry. They, as many other parents, claimed, they had not known their daughter did not want to marry – but we found out: she never had been even asked... Unfortunately after summer holidays the girl did not show up again at school. She had been sent to Turkey for holidays and left there without any chance to return. Later on a cousin, who had also run away, told us, she had been forced to marry there. She had paid the price for our greenness.

Often the parents feel obliged to other family members they respect. To cancel a planned marriage can result in a loss of status and exclusion from the community, not seldom there is also material loss if a bride price was fixed already. Sometimes it is very visible, how small the parents' possible range of understanding and changed behaviour is. Honour codes reach further than one family alone.



We still try to stimulate contacts but with less illusions. We do this, because we are obliged by the law if the girl is minor, but also because there is always some kind of ambivalence. But the mediation changed to confrontation with the staff taking the side of the girls.

AMBIVALENCE

This is yet another error: To think, that the girl's refusal to make any contact with the family would mean, she was capable of a total break with them. The parents are present anyway: they are constantly on the girl's mind. Even if she wishes to forget them, she does not succeed that easy. Her running away from home is often not only an attempt to get away from the family but also a last attempt to see whether and how much the parents love her and if the family is at last willing to change. She wants to know, how the parents have reacted to her flight. Girls who are not searched for are lucky on one hand but also frustrated because their feeling that they mean nothing to the family is confirmed. This is the most complicated aspect of our work: supporting the girls' inner, psychic confrontation with their parents as well as finding ways to deal with the family in reality.

We encourage the girls to try to explain their feelings and views to the family in letters or phonecalls. Especially with minors but also with some young women off age there are family talks at the Youth Social Services with one or two members of our staff. In many of the families, there has been a big speechlessness. Often for the first time in the context of these family talks, the girl experiences a situation where she can speak and the parents have to listen. If she is not capable to talk we try to speak out for her.

We accompany the inner and, where possible, the actual discussion with the family, stimulate and limit it at the same time: look for ranges of solutions. We cut down the image of fathers/parents/brothers almightiness and we try to make a risk assessment for the future. The girls face more than the typical guilt of the battered child who asks itself: perhaps I am that awful that I make my parents dislike me? They are confronted with the actual social consequences the families may face, if they breach the honour codes by leaving. The violation of honour has social consequences for all family members. A family that gets known for a runaway daughter is seen as „dirty“, as indecent. The siblings' chances for marriage are decreased, the parents do not dare to go back to their homevillage on holidays.

Honour related violence may already be the reason to run away – as in cases of forced marriage. But also: whatever reason a girl has to leave: leaving the family itself is a violation of honour on which the family will react with violent means. If a drunken father beats up wife and children regularly this may be just „normal“ domestic violence. But the moment the daughter



runs away and the breach of honour is likely to get public, the mother who may have tried to protect her at home will take the side of her husband and try to get her home at any price and by all means.


STRATEGIES OF PARENTS /FAMILIES TOWARDS THE GIRLS

- Appeals to their feelings and sense of guilt;
- Simulation of diseases (cancer, heart attacks)/accidents/ cases of death of relatives;
- Instrumentalisation of beloved members of the family (younger siblings or grandparents);
- Promises of total changes;
- Threats and causing of anxiety.

The families are of a desperate creativity to find ways to bring the girl home. They try to appeal to the girl's feelings and sense of guilt. They simulate diseases and tell the girl, her mother has been taken to a hospital and may die the same evening, because she had a heart attack, when hearing about the girl's leave. They tell them, the little brother was that confused and troubled that he got overrun by a car. They promise, they will change every aspect of their lives – even if they cannot imagine, why the girl did have any reason to leave. And if these strategies are not successful, they try to discourage the girl. They tell her that she is nothing without her family, that she will fail and in the end, they threaten her that she will never be able to hide from them in the long run and that they will find her anyway, which is when she will learn what happens to sluts.

Contacts with the family will provide a quite dependable risk assessment for the girl, if she decides to leave her family definitely. Girls, who might have misjudged the family's reaction on their leave get a more realistic picture. This definitely helps to prevent honour killings as the worst outcome of escalated conflicts.

In danger is not only the girl, but also everybody who is seen as supporting her. First of all this concerns especially a boy the parents suspect to be her boyfriend. In some cases even the parents of this boy were threatened with raping the mother or kidnapping siblings. But also social workers and teachers may face threats. And of course Papatya has to be careful not to be attacked. Although we try to stay hidden, we have been found in the past. We had to move once and to close two times for a period of about a month. There is no total safety. Since we had to move to a new flat we have an alarm line to the police. Actually we did not have to use it yet but it makes us feel a lot more comfortable.



So it is important to mention that the situation of some of the girls is so dangerous that we do not risk talking with the parents.

About a third of the girls returns to the family or to family members. Often they have to come to Papatya for a second time later-on because their hopes for change have been disappointed. The others mostly go to shared flats with other girls or to flats of their own, both closely supported by female social workers. Depending on the danger they are in they have to change the city. There are a few anonymous long-time shared flats for migrant girls too in some German cities.

AVOID ILLUSIONS

Girls who leave will probably face a total loss of their known life. You cannot deny this or save them from it, it will be hard anyway. Beware of the idea this would be soluble through paid work alone: they need to develop social networks of their own in the long run. Even if the family did a lot of harm to the girls and they felt very lonely, most of them hardly ever were alone physically. And they were not allowed to decide about themselves. So they have less resources than German/Belgian youth who leave their families and at the same time face more problems and obstacles (being a migrant, having a residence permit, having to hide from a lot of people, being called a traitor of their culture). Your influence as professionals will be limited, but also very important.

Thank you for listening!

c/o JUGENDNOTDIENST, MINDENER STR. 14, 10589 BERLIN

TEL: 030/ 61 00 62

WWW.PAPATYA.ORG

Le Réseau Mariage et Migration est un réseau de réflexion et d'action regroupant des associations autour de la problématique des mariages en contexte de migration tels que les mariages forcés, arrangés, précoces, précipités, gris, blancs, thérapeutiques, coutumiers,... L'asbl est soutenue par la Commission Communautaire Française, secteur de l'Action Sociale et de la Cohésion Sociale et par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Actuellement, il regroupe 21 associations membres : Groupe Santé Josaphat – La Voix des Femmes – Le Monde selon les Femmes – Vie Féminine – Maison Mosaïque de Laeken – La Maison Rue Verte – Home Victor Dupré – Service Communal d'Aide aux victimes de Molenbeek – La Médiation locale de Molenbeek – Le Comité Belge Ni Putes Ni Soumises – Exil – GAMS Belgique – AWSA Belgium – BON – Le Centre du Libre Examen – ONE Molenbeek Parc Bonnevie – Planning Marolles – La Palabre – Collectif Liégeois contre les MGF – Centre de Prévention contre les Violences Conjugales et Intrafamiliales – Intact asbl

www.mariagemigration.org
www.monmariagemappartient.be

Responsable de l'édition : Marcela de la Peña Valdivia

Élaboration : Monia Elimari

Marcela de la Peña Valdivia

Mise en page : Wim Didelez

Réseau Mariage et Migration, 2012



*Avec le soutien de la Commission communautaire française,
secteurs de l'Action Sociale et de la Cohésion Sociale*

